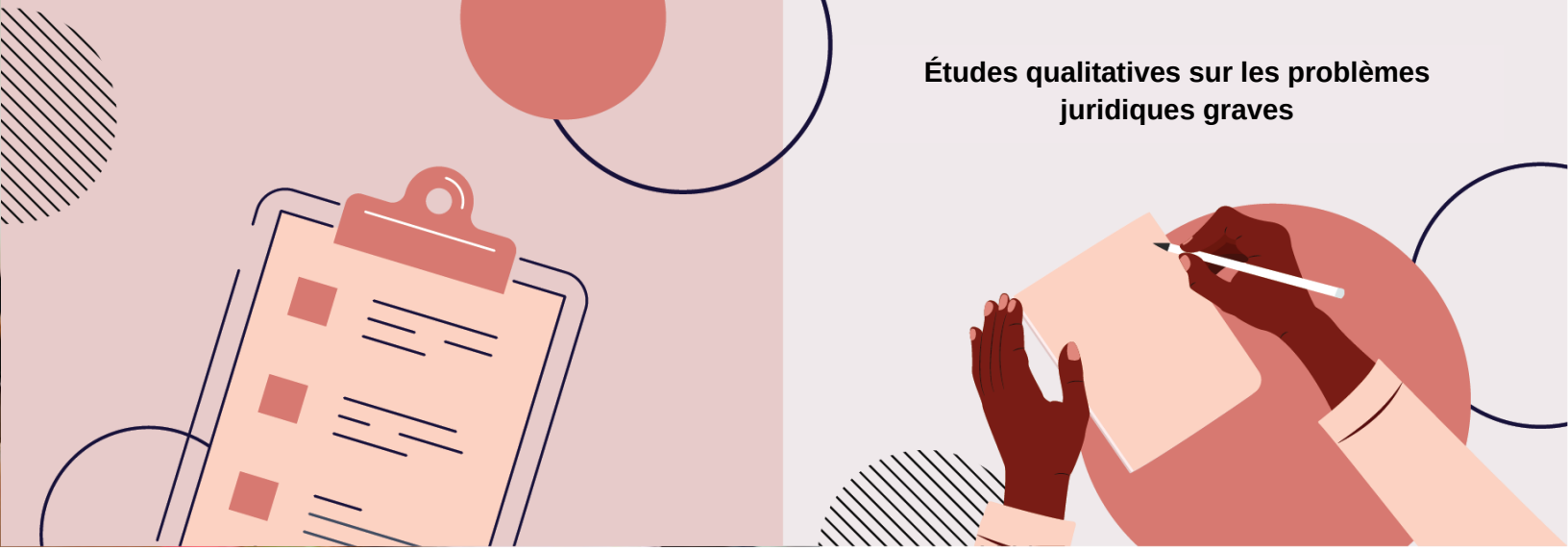

Un regard qualitatif sur les problèmes juridiques graves – Les personnes lesbiennes, gaies et bisexuelles dans le Centre et l'Est du Canada)

Barbara Perry, Ph. D.
Victoria Ginsley

Pour le Fonds Égale Canada pour les droits de la personne

2022

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteure et ne représentent pas nécessairement celles du ministère de la Justice du Canada ou du gouvernement du Canada.

Ministère de la Justice Canada | Department of Justice Canada

Canada

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

Nous vous demandons :

- de faire preuve de diligence raisonnable pour veiller à l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et le nom de l'organisation qui en est l'auteure;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite du ministère de la Justice du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice du Canada à l'adresse suivante : www.justice.gc.ca.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2024

Un regard qualitatif sur les problèmes juridiques graves – Les personnes lesbiennes, gaies et bisexuelles dans le Centre et l'Est du Canada

J4-167/2024F-PDF
978-0-660-73494-1

Table des matières

Introduction 4
Procédure de demande d'asile et d'immigration 4
Violence conjugale et violence entre partenaires intimes 4
Les personnes 2ELGBTQI+ aux prises avec les tribunaux de la famille 4
Itinérance et refuge 5
Système de justice 5
Acronymes/termes particuliers 6
Méthodologie 7
L'importance de l'intersectionnalité 8
Immigration et établissement 10
Garde des enfants, responsabilités parentales et droit de la famille 10
Services juridiques et financiers 12
Logement et soutien social 12
Logement 12
Soutien social 14
Dettes et sommes dues 15
Harcèlement et discrimination 17
Emploi et travail 22
Questions relatives au système de justice pénale 28
Autres problèmes juridiques graves 33
Perceptions à l'égard du système de justice 34
Peu de perceptions positives 34
Ambivalence 35
Un système « défaillant » 36
Accès à la justice 37
Suggestions de changement 38
Réflexions conclusives 39
Bibliographie 41
Annexe 1 : Données démographiques des personnes interrogées 46

Introduction

Les communautés lesbiennes, gaies et bisexuelles (LGB) au Canada rencontrent des difficultés dans la résolution des questions de justice au Canada, tant sur le plan civil que pénal. Bien que seulement 3 % des Canadiens s'identifient comme LGB, plus de 11 % des personnes qui ont bénéficié du soutien d'Aide juridique Ontario en 2015-2016 se sont identifiées comme faisant partie de la communauté 2SLGBTQI+[1] (personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers ou en questionnement, intersexuées et bispirituelles). Les expériences juridiques de cette communauté varient considérablement, en fonction des services auxquels elle tente d'accéder.

Procédure de demande d'asile et d'immigration

Pour les personnes 2ELGBTQI+, la procédure d'immigration ou de détermination du statut de réfugié peut être fastidieuse. Elle exige souvent des détails intimes sur leurs relations, les obligeant par exemple à se souvenir d'expériences traumatisantes comme « preuve » de leur sexualité ou de leur identité de genre pour satisfaire à une compréhension occidentale des expériences des personnes 2ELGTQI+. En outre, les personnes 2ELGTQI+ qui demandent l'asile se heurtent souvent à des obstacles qui les empêchent d'accéder à des environnements sûrs et à des services d'aide sociale (Hall & Sajnani 2015).

Violence conjugale et violence entre partenaires intimes

Les membres de la communauté 2ELGBTQI+ subissent des taux exceptionnellement élevés de violence sexuelle et de violence conjugale/violence entre partenaires intimes (VC/VPI). Malgré ces taux élevés, les survivants et survivantes de violence sexuelle et de violence conjugale/violence entre partenaires intimes 2ELGBTQI+ sont moins susceptibles que les survivants et survivantes cisgenres et hétérosexuels de signaler les incidents aux autorités ou d'accéder aux refuges et aux services d'aide en matière de VC/VPI. Les obstacles comprennent le profond manque de compétences culturelles (Ard & Makadon 2011), la stigmatisation et la compréhension limitée des VC/VPI au sein des communautés 2ELGBTQI+ (Calton, Bennett Cattaneo, & Gebhard 2015). Les personnes qui portent plainte risquent un double préjudice : elles peuvent se heurter aux mythes de la culture du viol ainsi qu'à l'homophobie, à la biphobie et à la transphobie au sein des réseaux de soutien, notamment de la part des services de police, des refuges et des services de counseling, si elles demandent de l'aide.

Les personnes 2ELGBTQI+ aux prises avec les tribunaux de la famille

Le système des tribunaux de la famille de l'Ontario a adopté une loi, la *Loi de 2016 sur l'égalité de toutes les familles*[2], pour garantir que les parents et les enfants sont traités de manière égale en vertu de la loi. Cependant, certaines personnes 2ELGBTQI+ se sont plaintes qu'en pratique, le système de justice continue d'utiliser des notions hétéronormatives de la famille pour prendre des décisions dans les affaires impliquant des personnes 2ELGBTQI+. En conséquence, les personnes 2ELGBTQI+ disent

[1] Le rapport se concentre sur les communautés LGB. Toutefois, dans l'introduction, nous utilisons généralement l'acronyme LGBTQI2 pour désigner la communauté dans son ensemble, car ce terme est plus complet. Il est à noter qu'il existe différents acronymes pour ces communautés. Sauf citation directe, l'acronyme utilisé tout au long du document sera 2ELGBTQI+ (personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées et bispirituelles et celles qui indiquent leur appartenance à divers groupes sexuels et de genre), qui est celui utilisé dans le Plan d'action du Canada).
[2] https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/s16023

avoir le sentiment que leur identité a été effacée, ou qu'elles sont victimes de fausses hypothèses et d'ignorance, ce qui permet à la violence émotionnelle ou à la violence sexiste de se poursuivre au cours de la procédure devant le tribunal de la famille. Jusqu'à récemment, en Ontario, le parent non biologique devait adopter son enfant pour être reconnu comme parent. Dans les cas d'adoption au sein de la Société de l'aide à l'enfance, de nombreux couples homosexuels ont fait état de travailleurs sociaux homophobes et discriminatoires en raison de leurs hypothèses et opinions hétérosexistes sur la structure familiale (Ross, Epstein, Anderson, & Eady 2009).

Itinérance et refuge

Les réseaux des refuges et les agences de services ne sont souvent pas inclusifs lorsqu'il s'agit des expériences des utilisateurs 2ELGBTQI+. Les personnes 2ELGBTQI+ en situation d'itinérance qui cherchent de l'aide sont souvent confrontées à la discrimination et à des services inappropriés (Ard & Makadon 2011). En raison de l'homophobie, la biphobie et la transphobie qui règne au sein du réseau des refuges et des agences de services, les personnes 2ELGBTQI+ peuvent se à se voir refuser l'accès aux services. Dans certains cas, la violence légitime à leur encontre est ignorée ou rejetée (Calton, Bennett Cattaneo, & Gebhard 2015). Les personnes en situation d'itinérance sont plus vulnérables à la violence, à l'exploitation et à la criminalisation. Dans une étude portant sur les expériences vécues par les jeunes 2ELGBTQI+ racisés et en situation d'itinérance à Toronto, les chercheurs ont constaté que les personnes interrogées couraient un risque accru de subir des violences policières et des interventions policières ciblées (Cukier & Daniel 2015).

Système de justice

Ce qui est peut-être le plus troublant du point de vue de l'accès à la justice, c'est que les forces de l'ordre et le *Code criminel* du Canada ont historiquement ciblé les communautés 2ELGBTQI+ de manière disproportionnée. Cette discrimination systémique dans le droit pénal est évidente dans les lois, telles que les lois anti-sodomie, comme l'article 159 du *Code criminel*, les pratiques policières telles que le fichage, et les descentes policières dans les bains publics et autres espaces occupés par des personnes homosexuelles. Les membres de la communauté 2ELGBTQI+ se plaignent de la discrimination policière continue à leur endroit, en particulier lorsque les membres sont également racisés ou autochtones. La criminalisation du VIH/Sida et du commerce du sexe, ainsi que les pratiques discriminatoires de fichage, sont des problèmes importants auxquels sont confrontées les personnes 2ELGBTQI+ au Canada. De nombreux membres de la communauté 2ELGBTQI+ considèrent donc les services juridiques traditionnels comme un prolongement de ce système, ou ont été discriminés, ou craignent de l'être s'ils tentent d'obtenir une aide juridique. Ce constat est particulièrement vrai pour les personnes au croisement des identités racialisées et 2SLGBTQI+.

Cette étude qualitative complète l'enquête quantitative Enquête canadienne sur les problèmes juridiques (ECPJ) de 2021 et vise à mettre au jour les nuances de l'expérience des personnes 2ELGBTQI+ dans un certain nombre de contextes juridiques. Être à l'écoute des voix de la communauté permet de mieux comprendre dans quelle mesure le système de justice satisfait à leurs besoins.

Acronymes/termes particuliers

2ELGBTQI+	Les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers ou en questionnement, intersexuées, *ainsi que celles qui indiquent leur appartenance à divers groupes sexuels et de genre.*
Biphobie	La peur et la haine des personnes qui aiment et sont sexuellement attirées par plus d'un sexe, ou le malaise qu'elles éprouvent à l'égard de ces personnes.
Cisgenre	Personne dont l'identité de genre correspond à celle typiquement associée au sexe qui lui a été assigné à la naissance.
De genre queer/genderqueer	Les personnes « genderqueers » rejettent généralement les notions de catégories statiques de genre et adoptent une identité de genre fluide et souvent, mais pas toujours, une orientation sexuelle fluide. Les personnes qui s'identifient comme « genderqueer » peuvent se considérer comme étant à la fois homme et femme, ni homme ni femme, ou comme n'entrant pas du tout dans ces catégories.
Genre fluide	Personne qui ne s'identifie pas à un seul genre fixe ou qui a une identité de genre fluide ou non fixe.
Hétérosexuel	Personne qui éprouve une attirance sexuelle pour les personnes d'un sexe différent du sien. Également appelée « hétéro ».
Homophobie	La peur et la haine des personnes attirées par les membres du même sexe, ou le malaise qu'elles suscitent.
Les notions hétéronormatives	Concept selon lequel l'hétérosexualité est le mode d'orientation sexuelle préféré ou normal. Cette notion repose sur l'idée que le genre est binaire (c'est-à-dire qu'il n'y a que deux genres distincts et opposés) et que les relations sexuelles et maritales conviennent le mieux à un homme cis et à une femme cis.
LGB	Personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles
LGBQ	Personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, queers/en questionnement
LGBTQI	Personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers/en questionnement, intersexuées
Mythes de la culture du viol	Fausses croyances sur les agressions sexuelles qui rejettent la responsabilité sur le survivant
Non binaire	Adjectif décrivant une personne qui ne s'identifie pas exclusivement comme un homme ou une femme. Le terme non binaire peut également être utilisé

	comme un terme générique englobant des identités telles que celles de personnes agenres, bigenres, genderqueer ou de genre fluide.
Pansexuel	Décrit une personne qui a le potentiel d'éprouver une attirance émotionnelle, romantique ou sexuelle pour des personnes de n'importe quel sexe, mais pas nécessairement simultanément, de la même manière ou au même degré. Parfois utilisé de manière interchangeable avec bisexuel.
SSPT	Le syndrome de stress post-traumatique (SSPT) est un trouble qui se développe chez certaines personnes ayant vécu un événement choquant, effrayant ou dangereux.
Transphobie	La transphobie est la discrimination, le harcèlement, les brimades ou les crimes de haine dont sont victimes les personnes transgenres (ou les personnes qui leur sont associées) en raison de leur identité ou de leur expression de genre.
VPI	Violence entre partenaires intimes - abus ou agression dans le cadre d'une relation amoureuse.

Méthodologie

L'objectif, dans l'Est et le Centre du Canada, était de mener des entretiens semi-structurés approfondis auprès de 25 à 30 personnes s'identifiant comme 2ELGBTQI+. Au total, 25 entretiens ont été effectués dans le Centre du Canada et 17 dans les provinces de l'Atlantique. À la demande de l'entrepreneur, les deux projets ont finalement été fusionnés pour produire un seul rapport. L'annexe 1 présente les données démographiques des personnes interrogées.

Les entretiens ont été menés par téléphone, enregistrés et transcrits. Les renseignements permettant l'identification ont été supprimés et les transcriptions ont été rendues anonymes. Les enregistrements audio ont été effacés, généralement dans la semaine suivant l'entretien. Les personnes interrogées ont reçu une rétribution de 50 dollars.

Les entretiens visaient à recueillir des récits personnels et à mieux comprendre les expériences des personnes interrogées en matière de résolution de problèmes liés à la justice. Le guide d'entretien s'est inspiré de l'Enquête canadienne sur les problèmes juridiques (ECPJ) pour déterminer les principales questions juridiques :

- l'immigration et l'établissement;
- la garde des enfants, les responsabilités parentales et le droit de la famille;
- les services juridiques et financiers;
- le logement et l'aide sociale;
- les dettes et les sommes dues;
- le harcèlement et la discrimination;

- l’emploi et le travail;
- les problèmes avec le système de justice pénale.

Bien que l’ECPJ ait constitué la base des entretiens, nous avons élaboré des questions qualitatives supplémentaires, en consultation avec des membres de la communauté 2ELGBTQI+ et d’éminents universitaires qui étudient les enjeux touchant les personnes 2ELGBTQI+. Plus particulièrement, des questions portant sur la satisfaction des personnes à l'égard de la résolution de leur problème (ou s'il l'avait été) ont été ajoutées, ainsi que sur la façon dont ils percevaient le système judiciaire.

Les résultats des entretiens sont présentés pour chacun des domaines d’intérêt énumérés ci-dessus et assortis de nombreuses citations directes des personnes interrogées. Plutôt que d’être interprétés par les chercheurs, les personnes interrogées s’expriment en leur nom propre.

L’importance de l’intersectionnalité

L’intersectionnalité est un concept qui reconnaît que chacun a sa propre expérience de la discrimination et de l’oppression et que nous devons tenir compte des divers facteurs qui peuvent marginaliser les gens, notamment le sexe, le genre, la race, la classe, l’orientation sexuelle, la situation matrimoniale, la capacité physique, etc. Nombreuses sont les personnes interrogées qui ont évoqué l’intersectionnalité de leur identité, c’est-à-dire les marqueurs identitaires qui, au-delà de leur identité 2ELGBTQI+, ont joué un rôle dans leur expérience au sein du système de justice. Dans l’ensemble, 11 personnes ont formulé des commentaires sur l’intersectionnalité, neuf du Centre du Canada (36 % de 25) et deux de l’Est du Canada (11 % de 17). La personne ci-dessous, provenant du Centre du Canada, a commenté son expérience en matière de garde d’enfants. Elle ne pensait pas que son orientation sexuelle était un facteur dans l’affaire, mais plutôt son identité de genre :

> [Traduction] Je pense que mon orientation sexuelle - ce n’est pas tant mon orientation sexuelle que mon genre qui m’a semblé être un facteur de réconfort pour le tribunal. Parce que je suis une femme et que mon ex-femme est une femme, c’est un très bon scénario, l’enfant est mieux avec deux femmes, parce que deux femmes valent mieux qu’une. Je n’ai pas l’impression que mon orientation sexuelle a jamais joué un rôle quelconque dans la prise de décision. Mais j’ai l’impression que le fait que je sois une femme a eu quelque chose à voir avec une certaine facilité dans la prise de décision (CC# 19).

Une autre personne, provenant de l’Est du Canada, a estimé que son statut sérologique avait joué un rôle dans le fait qu’on lui ait refusé une couverture d’assurance. « On m’a refusé l’assurance, encore une fois à cause du juge et non de mon orientation sexuelle, donc je ne suis pas sûre. Et c’est ce que j’ai mentionné à [caviardé] également, dans la communauté gaie, il est très difficile de séparer, en particulier dans la communauté gaie masculine, la question du VIH de celle de l’homosexualité, étant donné le taux d’infection élevé » (EC#16).

Une personne autochtone a souligné à quel point le système de justice est discriminatoire. Elle décrit son fondement comme étant construit sur des stéréotypes, observant qu’il existe un ensemble très rigide de règles extra-légales (ou « un cadre », comme l’a dit cette personne) qui influence le système. Elle a noté ce qu’elle considère comme une tendance du système de justice à rejeter la véracité des

déclarations faites par des personnes confrontées à diverses difficultés (toxicomanie, itinérance, faible revenu, race, etc.) :

> [Traduction] C'est dégoûtant. Le système s'appuie sur un système de stéréotypes, le savez-vous? Je ne sais pas. Ce ne sont pas nos lois, c'est certain. Et le système ne tient absolument pas compte du point de vue des Autochtones ni du fait que nous voyons les choses différemment. Pas du tout. Il est très froid. Il est très rigide. C'est un cadre et ils ne sortent pas de ce cadre et ça ne marche pas, parce que je suis passé par le système de justice. Je suis abstinent depuis neuf ans et j'ai eu de nombreux démêlés avec la justice. Et lorsque vous devenez un Autochtone qui vit dans la rue, vous voyez des choses incroyables. Et elles ne sont pas prises en compte. Elles ne sont jamais prises en compte. Parce que tout ce que vous dites en tant que personne en situation d'itinérance n'est pas automatiquement considéré comme vrai. Si vous n'avez pas d'adresse et si vous ne gagnez pas un certain montant d'argent, vous êtes invisible. Dans cette société, vous n'êtes pas pris en compte. Et je crois fermement qu'ils ont construit cette société pour les blancs, les riches, et que tous les autres peuvent être laissés pour compte (CC# 20).

Les personnes interrogées ont également déclaré que l'intersectionnalité avait façonné leurs expériences difficiles en matière de logement et de soutien social. Un participant de l'Est du Canada a évoqué le rôle joué par son statut VIH dans le refus d'accès à des services tels que le logement et les soins de santé.

> [Traduction] Mais ils m'ont informé qu'ils avaient supprimé de leur programme tout soutien au logement pour les hommes séropositifs et qu'ils se concentraient davantage sur la prévention de la toxicomanie, comme les programmes d'échange de seringues et d'autres choses. Ils m'ont donc refusé tout type de service, et ils m'ont dit que la raison en est, selon eux, que le gouvernement auquel ils rendent compte, le gouvernement fédéral par l'intermédiaire de Santé Canada, qu'il n'y a que 6 cas de VIH au Nouveau-Brunswick. Or, mon médecin en compte à lui seul 300. Ils ont minimisé, et le taux le plus élevé est celui des hommes gais, et ce problème n'est pas abordé. Il est complètement mis de côté au profit d'autres problèmes. Je ne suis pas sûr qu'ils aimeront ce que j'ai à dire parce que c'est ce dont il s'agit - de problèmes d'accès (EC#16).

La personne ci-dessous, provenant du Centre du Canada, a souligné ses multiples identités et le rôle qu'ils ont joué dans le traitement discriminatoire dont il a fait l'objet :

> [Traduction] J'ai un différend juridique avec mon fournisseur de logement. J'ai déposé une plainte qui est en attente auprès du Tribunal des droits de la personne alors qu'elle passe par différentes étapes. Il s'agit d'une plainte intersectionnelle fondée sur mon handicap, mon orientation sexuelle et la sécurité du logement. J'ai été menacé par un voisin et mon fournisseur de logement ne m'est pas venu en aide (CC# 21).

En ce qui concerne le thème de la peur de se présenter à la police, une personne du Centre du Canada a noté les effets intersectionnels du revenu, de l'ethnicité ou de toute autre identité minoritaire :

> [Traduction] Ce que je ressens, c'est qu'il y a tellement de raisons, comme le fait d'être une personne LGBQ, mais aussi le fait d'être pauvre ou d'être une minorité, comme quelqu'un qui n'est pas dans la norme - cela ne signifie pas seulement l'ethnicité ou quoi que ce soit d'autre. Toute personne qui n'a pas de pouvoir d'une manière ou d'une autre ne semble pas être prioritaire. C'est du moins ce que je ressens (CC# 16).

En résumé, plusieurs personnes interrogées ont eu l'impression d'être soumis à de multiples niveaux de discrimination et d'exclusion en raison de leurs multiples identités. Ce n'est pas seulement leur sexualité qui a influencé leurs interactions avec le système de justice, mais aussi leurs autres identités, tout aussi marginales.

Immigration et établissement

Peu de personnes interrogées ont été confrontées à des problèmes liés à l'immigration et à l'établissement. Seulement trois d'entre elles sur 25 (12 %) du Centre du Canada, et aucune de l'Est du Canada ont mentionné des problèmes liés à l'immigration. Aucune n'était une personne immigrante; on ne leur a pas refusé la possibilité d'immigrer et elles n'ont pas éprouvé de difficultés à immigrer en raison de leur orientation sexuelle. Elles ont plutôt évoqué les expériences d'autres personnes dans leur vie.

La relation d'une personne a pris fin parce que leur partenaire a été expulsé. La relation d'une deuxième personne a également pris fin en raison de problèmes d'immigration. Ces personnes ont évoqué la difficulté de naviguer dans le système. Une autre personne du Centre du Canada a évoqué le danger auquel son ami a été confronté dans son pays d'origine, ce qui l'a poussé à immigrer au Canada :

> [Traduction] J'ai reçu toutes ces lettres d'appui d'amis qui m'ont dit qu'il était dans une situation désespérée. Il ne peut pas rester [au/en pays]. Il ne peut même pas rentrer chez lui. Il ne peut pas dire à ses parents qu'il est marié à [nom du partenaire]. C'est dangereux. Et je l'ai supplié de ne pas rentrer chez lui. Quand il est rentré chez lui et que je n'ai pas eu de nouvelles pendant quelques jours, j'étais terrifié. Parce que c'est grave là-bas (CC# 14).

En fin de compte, cette personne a estimé que l'aide juridique pour les questions d'immigration des personnes 2ELGBTQI+ n'était pas du tout utile, notant qu'elle avait eu beaucoup de mal à trouver un avocat qui voulait ou pouvait fournir de l'aide.

Garde des enfants, responsabilités parentales et droit de la famille

Dans le Centre et l'Est du Canada, seulement quatre personnes sur 25 (16 %) du Centre du Canada et une sur 17 (6 %) de l'Est du Canada ont signalé des problèmes liés au droit de la famille, à la garde des enfants et aux responsabilités parentales.

La première personne a expliqué ses préoccupations concernant la famille de son ex-partenaire et la façon dont les liens de cette famille avec une église ont joué un rôle dans l'affaire de la garde des enfants en raison de l'orientation sexuelle de la personne interrogée. Elle a expliqué :

> [Traduction] [L]'un des problèmes que nous avons eus, par exemple, c'est que les parents de mon ex vont dans une église très conservatrice, qui dit aux enfants, par exemple, qu'ils iront en enfer s'ils sont homosexuels ou hétérosexuels, ou s'ils ont une orientation sexuelle différente, des choses comme ça (CC#17).

Par conséquent, cette personne s'est battue pour que son enfant ne soit pas emmené à l'église parce qu'elle était préoccupée par le discours des parents de l'ex sur la sexualité et les identités de genre. Ses préoccupations participant sont fondées sur sa compréhension du fait que, même si la célébration des différences n'est pas illégale, la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle l'est.

Une autre participante du Centre du Canada, confronté à des problèmes de garde d'enfants, a indiqué que, lors des procédures de garde, elle avait l'impression que les tribunaux préféraient que les enfants soient élevés par deux parents, sans tenir compte des préoccupations soulevées par la participante au sujet du comportement de son ex. La participante a résumé la situation en déclarant : « [Le juge] a dit qu'il valait mieux deux femmes qu'une seule pour élever un enfant. Et je n'étais pas d'accord. Mais je ne pouvais pas le prouver, alors je comprends la position dans laquelle il se trouvait et dans laquelle se trouvaient tous les avocats » (CC# 19). La participante ne pensait pas que son orientation sexuelle avait été un facteur dans l'affaire; c'est plutôt la coparentalité de l'enfant qui a été le facteur déterminant dans l'entente de garde.

La personne ci-dessous, provenant du Centre du Canada, a expliqué la procédure de divorce avec son ex et ses difficultés à conserver la garde de l'enfant. Elle a décrit l'expérience hostile avec son ex lorsqu'elle s'est séparée et les inquiétudes concernant les menaces d'automutilation de l'ex. La police a dû être appelée à plusieurs reprises. À une occasion, son ex a disparu et n'a pas maintenu de contact régulier avec son enfant. Elle a également décrit la transphobie dont elle a été victime au tribunal pendant la procédure de divorce et le langage, qu'elle jugeait discriminatoire, utilisé par son ex pour gagner les faveurs du tribunal. « Sa déclaration sous serment au tribunal indiquait que je n'étais qu'un type qui s'était coupé les organes génitaux et beaucoup d'autres choses de ce genre dans la déclaration sous serment, essayant ainsi de gagner la faveur du tribunal en disant que je n'étais qu'un transsexuel, peu importe » (CC# 1). La participante s'est réjouie de la réaction positive du tribunal concernant l'utilisation de la transphobie par son ex pour tenter d'obtenir la garde des enfants : « [L]es tribunaux semblent ignorer cet aspect de la question. Beaucoup de soulagement, un peu de surprise » (CC# 1).

Une autre participante de l'Est du Canada a décrit ce qu'elle croyait être une discrimination de la part de l'avocat de son ex-partenaire, qui mettait en doute sa sincérité dans le mariage parce que la participante était bisexuelle. La participante a déclaré : « à un moment donné, j'étais assise avec son avocat, lui, mon avocat et un médiateur, et son avocat a soudainement commencé à poser des questions sur la sincérité de mon mariage, 30 ans auparavant, parce que j'étais une femme bisexuelle » (EC#3). La participante a donné plus de détails sur les commentaires discriminatoires de l'avocat et sur ce qu'elle a ressenti lorsqu'elle a été interrogée en raison de sa bisexualité. Elle a exprimé des sentiments de gêne, décrivant les questions de l'avocat comme bizarres et laissant entendre que sa bisexualité était utilisée comme motif d'annulation.

Services juridiques et financiers

Un petit groupe de personnes interrogées dans les deux régions a exprimé des inquiétudes quant à leur capacité à accéder à des services juridiques et financiers. Deux personnes sur 25 (8 %) du Centre du Canada et deux sur 17 (11 %) de l'Est du Canada ont fait état de graves problèmes juridiques dans ce domaine. Elles ont été confrontées à toute une série de problèmes : refus de couverture d'assurance, inquiétude quant à la capacité d'un jury à accepter leur séropositivité, impossibilité d'accéder à leur patrimoine (fonds en fiducie) et discrimination de la part de leur propriétaire.

Un participant de l'Est du Canada qui s'est vu refuser une couverture d'assurance a déclaré qu'il avait le sentiment d'être victime de discrimination en raison de sa séropositivité. Mais il n'était pas sûr qu'on lui ait refusé l'assurance parce qu'il était homosexuel, car le VIH est souvent lié à l'orientation sexuelle. Ils ont observé que « dans la communauté gaie, il est très difficile de séparer, en particulier dans la communauté gaie masculine, la question du VIH de celle de l'homosexualité, étant donné le taux d'infection élevé » (EC#16). Ils ont expliqué que leur séropositivité étant classée comme une maladie chronique, et non comme une maladie, ils estimaient que cela ne devrait pas les empêcher d'obtenir une couverture d'assurance adéquate.

Un autre participant a fait part de préoccupations similaires concernant sa séropositivité. On lui a dit que son identité sexuelle et son état de santé auraient une incidence sur son procès. Son avocat leur a expliqué que « parce que je suis homosexuel, le jury me méprisera. Et parce que j'ai le VIH, le jury va me mépriser » (CC# 9). Cette personne et le participant précédent (EC#16) ont tous deux été victimes de discrimination en raison de leur état de santé, qui est souvent lié à leur orientation sexuelle. Ces expériences mettent en évidence les identités intersectionnelles des personnes 2ELGBTQI+ et révèlent les facteurs sous-jacents qui font souvent d'elles des cibles de discrimination.

Une autre personne interrogée a connu des difficultés similaires avec les éléments croisés de son identité (queer et trans) lorsqu'un propriétaire a fait preuve de discrimination à son égard. Elle a reconnu que son identité pouvait provoquer des conflits et a donc pris des précautions pour se protéger.

Logement et soutien social

Logement

Un plus grand nombre de personnes interrogées du Centre du Canada (6 sur 25, soit 24 %) que de l'Est du Canada (3 sur 17, soit 17 %) ont fait part de leurs difficultés juridiques en matière de logement. Trois des 25 (12 %) personnes du Centre du Canada ont mentionné un problème de soutien social. Un participant a expliqué que, principalement en raison de son orientation sexuelle, il s'était fait refuser des services destinés à l'aider à trouver un logement adéquat :

> [Traduction] En ce qui concerne le logement, on m'a refusé l'accès. Il existe des programmes pour tous les autres groupes de personnes, si ce n'est pas vrai pour certains, mais par l'intermédiaire du gouvernement. Mais ils sont si peu nombreux qu'ils s'attendent à ce que les homosexuels d'âge moyen réussissent. Et donc, l'éducation et la capacité, ma perception en tout cas, c'est qu'il y a un sentiment de, oh vous pouvez vous en sortir tout

> seul et ils ne fournissent pas les systèmes de soutien. J'ai donc eu du mal à accéder à un logement. Lorsque j'ai essayé d'obtenir une location, lorsque j'ai fait une demande d'un logement de deux chambres, ils voulaient savoir qui allait occuper la deuxième chambre. C'était tout simplement - et je pense que c'était en partie dû à l'orientation sexuelle, parce qu'on me l'a refusé. On m'a même refusé la visite de l'appartement (EC#16).

Un participant du Centre du Canada a été « encouragé » à rompre son bail par un propriétaire qui utilisait fréquemment un langage discriminatoire et homophobe. Le participant avait quitté la Nouvelle-Écosse pour s'installer dans le Centre de l'Ontario avec son partenaire. Après les avoir vus ensemble, le propriétaire les a incités à quitter l'immeuble, car d'autres locataires s'étaient plaints de leur relation auprès du concierge. Le participant a révélé que le propriétaire avait utilisé un langage discriminatoire devant lui lors d'une rencontre et qu'il lui avait dit que pour continuer à vivre dans l'immeuble, lui et son partenaire ne devaient pas se montrer affectueux l'un envers l'autre en public :

> [Traduction] Le concierge m'a convoqué et m'a dit que nous ne voulions pas de vous dans notre bâtiment. Il m'a dit que notre style de vie n'était pas approprié. Il vaut mieux que vous partiez et que vous trouviez un autre endroit où vivre. C'est ce qui a causé tous les problèmes, puis le personnel du bureau d'administration de l'immeuble m'a appelé et m'a dit quelque chose de similaire. Les gens se plaignaient qu'ils n'aimaient pas votre orientation sexuelle et si vous pouviez la mettre de côté et ne pas la montrer en public, ne pas vous tenir la main en public et ne pas faire des choses dans l'ascenseur, si vous pensez que vous pouvez gérer cela, alors nous donnerons notre accord. Si ce n'est pas le cas, si vous n'êtes pas à l'aise de ne pas déranger, c'est le terme qu'ils ont utilisé, alors nous vous libérerons de votre bail et vous trouverez un autre endroit où vivre (CC# 25).

Lorsque le participant a pris parlé franchement au cours de la rencontre, le propriétaire a déclaré qu'il avait supposé que le terme « partenaire » désignait une femme et non un homme, et il a suggéré au participant de rompre le bail et de lui offrir le remboursement du dépôt de garantie.

Une autre personne a estimé qu'elle avait été victime d'une autre forme de discrimination de la part de son propriétaire, qui avait refusé de reconnaître le harcèlement permanent d'un autre locataire. Il est important de noter que même si cette personne a eu l'impression que son expérience a été légitimée par le système de justice, elle n'en a pas moins subi un stress extrême. Elle a décrit la résolution de l'affaire en déclarant que parce qu'elle avait documenté le harcèlement de l'autre locataire, elle avait pu s'en servir pour appuyer ses revendications auprès de son propriétaire :

> [Traduction] Il s'agissait pour moi de conclure un accord avec l'ancien propriétaire pour un déménagement le 29 février et le versement de 4 000 dollars de sa part. Et c'est tout. C'était tout. J'avais arrêté de payer le loyer en novembre parce qu'il ne s'occupait pas du problème, alors il a cumulé tous ces mois de loyer. Je n'ai pas eu à les rembourser. Parce que je me suis présenté au tribunal avec trois ans de paperasse, trois ans de rapports de police (CC# 20).

Dans un contexte différent, une personne du Centre du Canada a indiqué que son ex-partenaire avait tenté de la poursuivre en justice pour la propriété d'une maison. Elle estime que le juge n'a pas reconnu que leur relation 2ELGBTQI+ était à l'origine de la poursuite, et a donc renvoyé l'affaire devant

le tribunal des petites créances plutôt que devant le tribunal de la famille. Elle a estimé que son affaire aurait été mieux adaptée au tribunal de la famille. « Les obstacles, dans ce cas, oui, simplement le fait qu'il semble que les gens mettent du temps à comprendre. À première vue, le juge semblait ne pas vouloir examiner certains faits et les faits étaient qu'il ne s'agissait pas d'une relation d'affaires » (CC# 7).

La personne ci-dessous a été confrontée à des problèmes de la part de la famille d'un colocataire qui avait abandonné son bail. Parce que la famille avait poussé le colocataire à abandonner le bail, la personne estime que la famille a fait preuve de discrimination à son égard en raison de son orientation sexuelle. La famille a prétendu, à tort, que cette personne vendait de la drogue, des propos qu'elle a tenus pour justifier la rupture du bail. La personne a donc entamé une action en justice. Au cours de la procédure, le père du colocataire « a dit qu'il savait que j'étais gai. Je n'étais pas encore transgenre à l'époque. Il a dit qu'il savait que j'étais gai et qu'il me dénoncerait à mes parents si je ne renonçais pas à l'action en justice » (CC# 23). Il décrit les effets cumulés de son litige :

> [Traduction] J'ai épuisé toutes mes économies. J'ai fini par devoir contracter d'autres prêts étudiants. J'étais constamment préoccupé par l'argent. J'ai cessé de suivre des séances de physiothérapie et autres, j'ai cessé de suivre une thérapie psychologique parce que je n'en avais plus les moyens. Ma dépression s'est gravement détériorée sous l'effet conjugué du stress et du manque d'accès à une thérapie. J'ai des problèmes de douleur chronique, c'est pourquoi je vais en physiothérapie, et mon état s'est détérioré assez sérieusement (CC# 23).

Soutien social

Une personne a raconté qu'elle avait été mal identifiée par le personnel d'un bureau de Service Ontario alors qu'elle tentait d'obtenir un soutien social, et a décrit certains des propos discriminatoires qui lui avaient été adressés. Le travailleur social a refusé de reconnaître la désignation X de neutralité de genre sur le certificat de naissance de la personne, en déclarant : « c'est juste à l'extérieur, à l'intérieur nous avons vraiment besoin de savoir ce que vous êtes ». « Une citation, mot pour mot » (CC# 2). La personne a poursuivi en expliquant les préjugés de l'intervenant sur la nécessité d'une identité de genre binaire :

> [Traduction] Je lui ai répondu que j'étais réellement non binaire. Et elle m'a dit : « Nous allons vous inscrire comme femme ». Je lui ai répondu que non, je ne signerai pas parce qu'il est illégal de mentir sur un document légal et que je ne veux pas me faire prendre pour cela. Donc, non. Nous bénéficions d'une protection provinciale et fédérale, il faut l'accepter. Mais elle a insisté. Elle s'est même ouvertement moquée de moi. Et j'ai dit : « Eh bien, si je dois choisir… » Elle m'a dit « vous deviez signer avec un sexe, homme ou femme ». Et j'ai dit, d'accord, je signe en tant qu'homme. Elle m'a demandé si j'avais un document juridique à l'appui. J'ai répondu que je vous avais montré mon certificat de naissance, qui porte la mention X. J'ai apporté mon autre pièce d'identité. Voulez-vous un certificat médical, parce que j'ai un certificat médical qui dit que je suis non binaire? Elle m'a répondu que non, mais j'aimerais changer le sexe pour homme. La façon dont l'identité non binaire - c'est comme si l'identité non binaire était une farce (CC# 2).

Une autre personne a été victime de discrimination lorsqu'elle a tenté d'obtenir des prestations d'invalidité. On lui a dit qu'elle n'avait pas assez de preuves de son handicap et sa demande a été rejetée. L'aide sociale a eu une réponse similaire et a refusé de verser des prestations parce que la personne vivait avec ses parents, même si elle remplissait plusieurs critères pour recevoir des prestations d'aide sociale. Elle décrit ses préoccupations concernant ces détails :

> [Traduction] On m'a dit que parce que je vivais avec mes parents, je répondais aux critères pour recevoir des prestations, mais parce que je vivais avec mes parents et que je ne payais pas de loyer - mais si je commençais à recevoir de l'argent, je commencerais à payer un loyer, avec ma mère, mais on m'a dit que parce que techniquement, à l'heure actuelle, puisque je n'ai pas à payer mon propre loyer et que je n'ai pas ma propre résidence, je ne suis pas admissible. Je veux dire, j'ai eu l'impression qu'ils essayaient - désolé pour mon langage - de me mettre dans la merde (CC# 12).

La dernière personne a été confrontée à de multiples obstacles en raison de son orientation sexuelle et de son identité de genre. Elle a notamment estimé que certaines expériences n'étaient pas dues à son identité 2ELGBTQI+, mais peut-être à la structure même du système de soutien social. Cet exemple illustre la discrimination à laquelle les personnes 2ELGBTQI+ sont confrontées en raison de leurs identités croisées. Cette personne a rencontré les difficultés qu'elle a éprouvées dans ses relations avec plusieurs services sociaux, notamment pour l'obtention d'indemnités de garde d'enfants, d'une aide juridique et de soutien médical adéquat. Elle a relevé plusieurs obstacles liés au revenu dans le processus d'accès à l'aide juridique et a estimé que le système exigeait qu'une personne soit en dessous du seuil de pauvreté avant de lui proposer une aide juridique. Enfin, la personne a mentionné qu'il était difficile de trouver des services et un soutien pour les personnes transgenres et qu'elle rencontrait des obstacles et des expériences similaires dans la recherche d'un soutien adéquat :

> [Traduction] L'autre difficulté que je rencontre, un peu en rapport avec ça, c'est qu'il n'y a pas beaucoup de services sociaux pour les personnes transgenres en général. Et ceux que j'ai trouvés, comme un groupe social, et tout le monde y souffre des mêmes problèmes, en passant par un divorce, des conflits importants, ils se font enlever tous leurs biens, ils ont des difficultés à trouver du travail (CC# 6).

Dettes et sommes dues

Une personne de la côte Est et cinq (20 %) des 25 personnes interrogées provenant du Centre du Canada ont fait état de problèmes juridiques liés aux dettes et aux sommes dues, y compris le recouvrement de l'argent dû ou de la pension alimentaire, l'accès à des fonds en fiducie et la vente de biens.

Le participant ci-dessous a connu des problèmes avec un partenaire sans emploi, le participant prenant en charge les frais de subsistance du partenaire (loyer, services publics, produits de première nécessité). Cette situation s'est avérée difficile pour le participant, qui a pris cet arrangement sans avoir accès à des services juridiques officiels. Le participant a indiqué qu'il avait également eu des difficultés à conserver un emploi, qu'il avait accepté de soutenir son partenaire et qu'il était entendu que son partenaire s'arrangerait pour rembourser l'argent. Cependant, il est devenu difficile de s'y retrouver dans les modalités de paiement. Il explique : « Je lui ai dit : tu dois déterminer quand tu vas me

rembourser. Je sais que tu as maintenant un emploi que je t'ai aidé à obtenir. L'emploi n'est pas très bien payé. C'est un poste de débutant au sein du gouvernement fédéral. Mais il nous a fallu un certain temps pour en arriver au point suivant : voici exactement le montant que tu me dois et le délai dans lequel je veux être payé » (CC# 11).

Une autre personne a également éprouvé des difficultés à recouvrer l'argent qui lui était dû. Elle avait prêté de l'argent à son ami, s'attendant, comme le participant précédent, à ce que le partenaire établisse des modalités de paiement. L'ami a cessé de respecter les modalités de paiement et la personne l'a assigné en justice. Il explique : « J'ai fini par recourir au système de justice pour une dette d'environ 75 dollars, je me sentais vraiment mal, car cela ne semble pas en valoir la peine. J'ai fini par conclure un accord à l'amiable et j'ai obtenu 30 dollars parce que le juge m'a dit : « Il ne va pas abandonner facilement à ce stade, alors voulez-vous vraiment amorcer un procès pour cette somme d'argent? Le juge m'a donc demandé quel était le montant minimum que j'accepterais en guise de remboursement de la dette. Et j'ai répondu que le minimum était à partir de 35 dollars. Alors il a dit d'accord. Jugement, voilà » (CC# 12).

La personne ci-dessous, provenant du Centre du Canada, a rencontré des difficultés pour obtenir des services de garde d'enfant et a indiqué que son procès était toujours en cours. Leur avocate a indiqué qu'il s'agissait du pire cas de non-paiement de pension alimentaire qu'elle ait jamais vu :

> [Traduction] J'essaie d'obtenir une pension alimentaire et les sommes dues de la part de mon ex-femme pour nos filles. Selon mon avocate, il s'agit du pire dossier qu'elle ait jamais eu à traiter. Nous venons de passer le cap des trois ans de séparation. Je ne sais pas combien de temps cela va encore durer. Une grosse somme d'argent en souffrance m'est encore due. Elle refuse toujours de payer sa part des dépenses (CC# 1).

Dans un autre cas, une personne du Centre du Canada n'a pas pu accéder au fonds fiduciaire de sa défunte mère. Elle a expliqué que sa sœur contrôlait les fonds et refusait de reconnaître l'orientation sexuelle de cette personne, bien qu'elle en soit consciente :

> [Traduction] Ma mère est décédée en 2013 et j'ai toujours été à la maison. J'ai un fonds en fiducie et c'est ma sœur qui le contrôle, puisqu'elle est plus âgée. Et je dirais oui. Nous avons fini par nous entendre, mais nous ne nous parlons malheureusement plus à cause de cela. Elle a toujours le pouvoir sur le fonds fiduciaire, et j'en suis encore le bénéficiaire. Ouais. Je ne sais pas si ça a quelque chose à voir avec ça. Je ne sais pas si ça a un rapport avec votre étude, mais je dirais que nous ne nous sommes jamais disputés à propos de mon homosexualité, mais je sais qu'elle n'aime pas ça et qu'elle ne l'a jamais reconnu (CC# 14).

Le participant suivant, qui est séparé de son partenaire, a essayé de vendre leur maison. Son ex-partenaire a essayé de prendre possession de la maison du participant pour la vendre, ce qui a entraîné un procès et la nécessité des services d'avocats. Le participant a souligné ce qu'il estimait être une mauvaise représentation de la part de son avocat, qui, selon lui, n'était pas tout à fait à l'aise avec son identité de genre :

> [Traduction] Lorsque j'ai finalement trouvé quelqu'un, c'est parce que sur sa page web, elle indiquait qu'elle était respectueuse des personnes LGBT. Je l'ai donc engagée, mais j'ai trouvé que la qualité de ses services laissait à désirer, ce qui m'a posé quelques problèmes. En fait, je n'ai pas payé tous ses honoraires parce que j'étais très mécontente de certains de ses services. Elle a essayé d'être une bonne personne, mais elle n'avait pas beaucoup d'expérience transgenre et elle a également fait des commentaires, comme des commentaires très, je ne sais pas, peut-être des commentaires sexistes qui montrent un préjugé stéréotypé. J'ai donc dû composer avec ça. Je n'ai pas toujours eu l'impression d'avoir un représentant qui me soutenait vraiment à 100 % (CC# 6).

Harcèlement et discrimination

Pour les personnes interrogées provenant du Centre du Canada, le harcèlement et la discrimination sont les problèmes juridiques graves les plus fréquemment mentionnés (13 sur 25, soit 52 %); ils sont moins fréquents pour les personnes de l'Est du Canada (4 sur 17, soit 23 %). Cependant, après avoir examiné de plus près les réponses aux questions sur le harcèlement et la discrimination, nous avons constaté que ces problèmes sont soit très généraux - c'est-à-dire qu'ils concernent les expériences des personnes LGB en tant que groupe, et non en tant qu'individus - soit qu'ils constituent en fait de la violence criminelle. Une personne du Centre du Canada a fait remarquer :

> [Traduction] [Une] grande partie de la discrimination dont nous sommes victimes, que nous soyons des personnes queers, trans, bispirituelles ou autres, n'est plus aussi publique qu'elle l'était. J'ai l'impression qu'une grande partie de cette discrimination n'est pas affichée, alors qu'aujourd'hui elle est plus subtile et plus présente. Elle existe, mais ils ont trouvé des moyens de le rendre un peu plus difficile à cerner et à contester (CC# 18).

Une autre participante a souligné à quel point le harcèlement était normatif, en déclarant : « J'ai - comme je l'ai dit, étant une femme métisse bispirituelle qui se promène dans ce monde, c'est tous les jours. Vous allez être confrontée à toutes sortes de choses. Presque tous les jours. À moins d'être aveugle » (CC# 18).

Les personnes interrogées ont noté que le harcèlement verbal était une expérience courante :

> [Traduction] Parfois, il y a des gens qui sont vraiment grossiers et des choses comme ça. Ils me disent d'aller me suicider et d'autres choses comme ça. Ils font des commentaires sur ma réputation. (CC# 17).

Une autre personne a décrit le harcèlement verbal homophobe qu'elle a subi pendant son adolescence, à l'école et dans sa communauté, allant d'insultes homophobes à des menaces de mort. En fin de compte, la directrice d'école secondaire lui a lancé un ultimatum : « soit vous abandonnez vos études, soit je vous mets dehors. Elle m'a dit qu'elle ne pouvait pas me protéger de mon homosexualité et qu'elle préférait que je puisse aller à l'école, ailleurs, mais pas ici. J'ai fini par m'enfuir de chez moi et aller à Toronto à l'âge de 15 ans » (CC# 8). Une autre encore a décrit une série d'agressions verbales contre les homosexuels perpétrées par un voisin dans leur immeuble. Selon cette personne, le fait que le propriétaire n'ait pas abordé le problème directement est venu aggraver la situation. En fait, elle a déclaré :

> [Traduction] C'est moi qui suis poursuivi en justice et qui fais l'objet d'un examen parce que j'ai cessé de payer mon loyer parce qu'ils ne règlent pas le problème. C'est donc moi qui risque l'itinérance et tout le reste parce qu'ils ne font rien et que je prends les choses en main pour les forcer à s'attaquer au problème, ce qu'ils ne le font toujours pas (CC# 18).

Enfin, deux personnes interrogées ont relevé des schémas de discrimination en milieu de travail et dans d'autres sphères professionnelles. Une tendance intéressante relevée par un participant de l'Est du Canada concerne l'exclusion des personnes 2ELGBTQ+ des réseaux professionnels. Il venait de déménager d'une ville du Centre du Canada et avait du mal à établir les réseaux dont il avait besoin pour s'intégrer avec succès dans leur secteur d'activité. Il attribuait cette situation à son orientation sexuelle :

> [Traduction] Eh bien, je pense que, disons par exemple que dans des circonstances normales, vous voyez des gens invités à aller boire un verre dans un environnement de réseautage. Et je vois cela autour de moi tout le temps. Toutefois, la plupart de mes clients sont hétérosexuels. Ils ont tous une famille. Inviter un homosexuel à dîner dans une petite ville peut donc être perçu différemment que si vous le faites dans une grande ville. Je sais que si j'avais été hétérosexuel, on m'aurait invité à boire une bière. Et il n'aurait pas été sous-entendu que cela signifiait quelque chose de plus qu'une simple bière. (EC#15).

Trois autres exemples font état de discrimination, voire de violence, au sein des communautés des personnes interrogées. Deux personnes font état d'expériences négatives au sein de la communauté queer. La première personne a déclaré :

> [Traduction] [J]e me sens plus triste parce que cela arrive parfois dans la communauté queer, parce que je gérais un espace sur Internet et que parfois, lorsque vous ne faites pas ce que les gens veulent ou quelque chose comme ça, vous devez respecter certaines règles, les gens commencent à être vraiment en colère et à lancer des rumeurs à votre sujet. Par exemple, quelqu'un a dit à tout le monde que j'étais contre le travail du sexe, alors que je n'ai jamais rien dit contre le travail du sexe et que j'ai beaucoup d'amis et d'amies qui font ce travail vous savez, cela m'est arrivé. Et une fois, c'était dans un espace sécuritaire et ce n'était pas seulement virtuel, la personne m'a attaquée. C'était donc du harcèlement (CC# 17).

Une autre a décrit une « campagne » de représailles similaire, bien que plus violente, au sein de ce qu'elle appelle une communauté ayant une attitude positive envers l'expression de la sexualité. Lorsqu'elle a révélé publiquement avoir été violée par un « suprémaciste blanc, hétérosexuel (je pense), qui était très populaire », elle a fait l'objet de ce qu'elle a appelé une « campagne d'intimidation » et une « campagne de chuchotement », et a été qualifiée de « salope menteuse ». La personne avait l'impression qu'ils :

> [Traduction] [C]herchaient à salir ma réputation et je ne pouvais rien faire. Parce que toute action que je faisais, une fois j'ai essayé de participer à un concours d'art et quelqu'un a mentionné mon mentor et a dit des choses sur moi. Et le mentor a fini par me laisser tomber (CC# 1).

Dans le troisième cas, une personne bispirituelle a décrit la discrimination dont elle a fait l'objet au sein de sa communauté autochtone. Elle a cherché à faire inclure un symbole de l'aigle sacré bispirituel dans son pow-wow annuel, motivée par la question suivante : « Que pouvons-nous faire dans notre communauté pour la décoloniser et faciliter notre retour et celui de nos frères et sœurs bispirituels dans le cercle de la solidarité communautaire? » (CC# 12). Cependant, le comité du pow-wow lui a dit, par écrit, qu'en raison de son orientation sexuelle, ce bâton à exploit ne serait pas inclus :

> [Traduction] Mais maintenant que j'ai défendu mes intérêts et ceux de ma famille et de ma communauté dans le contexte de l'accueil des personnes bispirituelles dans la communauté, on nous dit non à cause de nos préférences sexuelles. Oui, c'est bon, vous pouvez venir ici, tant que vous restez dans le placard, mais n'apportez pas de bâton à exploits ni de drapeaux (CC# 12).

Dans un autre contexte de discrimination, certaines personnes interrogées ont repoussé les limites en manifestant de la résistance et une opposition en réponse à leurs expériences oppressives ou négatives. Une personne a souligné la probabilité de représailles « parce que vous êtes un perturbateur de merde, à cause de cette affaire qui va aller de l'avant » (CC# 14). Une autre personne a évoqué des sentiments similaires, déclarant : « Oui, surtout le personnel masculin, parce qu'une fois que j'ai parlé de cette affaire, ils ont commencé à me cibler et à me mettre mal à l'aise, en disant que je détestais les hommes et que j'essayais juste de me débarrasser des hommes dans les institutions pour femmes, et ainsi de suite » (EC#6). Il n'est donc pas étonnant que les personnes interrogées aient hésité à signaler les incidents de harcèlement ou de discrimination. La peur des représailles en est certainement l'une des raisons, puisque « la communauté est si petite que si vous vous plaignez d'un problème, vous vous plaignez de plusieurs problèmes, auprès de plusieurs personnes que vous ne connaissez même pas. J'ai donc l'impression d'être sur une liste noire en ce moment » (EC#16). D'autres craignent d'être déplacardées si elles signalent des incidents. Dans l'exemple suivant, le participant était si réticent à signaler une série d'agressions sexuelles entre personnes du même sexe commises par un ancien partenaire qu'il a attendu dix ans :

> [Traduction] Ma peur d'être déplacardé, ma peur de ne pas vouloir parler à la police - nous comprenons les obstacles auxquels se heurtent les femmes qui signalent les cas d'agression sexuelle, mais il faut ajouter une autre couche de discrimination en ce qui concerne l'homophobie. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas cherché à obtenir justice à l'origine (CC# 6).

En revanche, deux autres personnes n'ont pas signalé avoir été prises pour cible, non pas pour se protéger eux-mêmes, mais pour protéger les autres. Voici un exemple particulièrement poignant :

> [Traduction] L'une des personnes qui a abusé de moi et m'a volé des milliers de dollars était une personne qui essayait d'immigrer au Canada. Je n'ai pas pu la dénoncer, car, outre le fait qu'elle est non binaire, si je la dénonçais, elle risquait d'être expulsée du pays. Et je n'aurais toujours pas récupéré mon argent. Mais quand même, c'est comme si, au sein de la communauté queer, il y avait ce besoin de protéger les membres de la communauté queer parce que la situation est si violente (CC# 1).

Cependant, comme nous l'avons indiqué ailleurs, la réticence des personnes interrogées à signaler les incidents qui constituent des infractions pénales peut également être attribuée à un manque de confiance envers la police, car « vous développez des préjugés à son égard. Moi, par exemple, je déteste les policiers. Et c'est parce que j'ai eu tellement de mauvaises interactions avec eux » (CC# 8).

Une personne, qui avait été agressée physiquement et sexuellement à de nombreuses reprises, avait perdu l'espoir de demander des comptes pour les viols subis :

> [Traduction] [V]ous ne pouvez pas demander l'aide des services policiers. Ils vous harcèlent sexuellement […]. Je n'aime pas la police, je ne lui fais pas confiance, j'ai été harcelée par la police, j'ai été sexualisée par la police. Les temps sont durs. Pour les personnes queers, pour les personnes non binaires, c'est difficile (CC# 1).

Malheureusement, cette méfiance s'étend au-delà des services de police, reflétant un manque de confiance beaucoup plus large dans le système de justice dans son ensemble :

> [Traduction] J'ai été victime d'une agression de la part d'un de mes amis. Par la suite, je n'en ai pas parlé à beaucoup de gens, mais certaines de ces personnes m'encourageaient à intenter une action en justice. Et oui, j'y ai pensé. Je ne l'ai finalement pas fait et je peux expliquer pourquoi. À mon avis, la première étape à franchir pour interagir avec le système de justice, c'est de croire en la possibilité d'une justice dans le système. Et j'avais très peu confiance en cela. J'ai donc très peu confiance dans le fait qu'on me croit, je n'ai pas de bonnes relations avec la police ou le système de justice. Je pense que c'est assez courant au sein de la communauté queer, comme sur le plan politique (CC# 2).

Une personne interrogée était particulièrement préoccupée par ce qu'elle considérait comme le manque de capacité du système de justice pénale à traiter les agressions sexuelles commises par des personnes de même sexe. Elle a fait remarquer :

> [Traduction] Si vous êtes une personne de couleur, si vous vous identifiez comme une personne gaie, lesbienne, bisexuelle, bispirituelle, peu importe la définition que vous voulez en donner. Il me semble que nous exposons les gens à un risque supplémentaire en ne reconnaissant pas cette vulnérabilité, puis à un risque psychologique supplémentaire lorsque vous vous heurtez à un système qui ne sait pas comment traiter les agressions sexuelles et qui ne sait certainement pas comment traiter les agressions sexuelles commises par des personnes de même sexe (CC# 6).

Bien qu'il s'agisse d'un problème généralisé, les personnes interrogées ont particulièrement critiqué l'apparente « hésitation » de la procureure de la Couronne à discuter de l'agression sexuelle contre une personne de même sexe, rappelant : « Elle pouvait conceptualiser la relation, mais pas le sexe, parce qu'elle avait manifestement des barrières dans son esprit et qu'elle avait besoin d'éducation, tout comme ce foutu bureau de la procureure de la Couronne » (CC# 6). Cette personne a poursuivi en disant qu'elle estimait qu'il y avait un besoin, non seulement dans le système de justice, mais aussi dans le grand public, d'une plus grande sensibilisation et d'une plus grande éducation sur la dynamique particulière de la violence entre personnes de même sexe.

De même, une autre personne a souligné l'importance des acteurs juridiques 2ELGBTQI+ - ou au moins respectueux des personnes 2ELGBTQI+. Elle s'est sentie capable de s'adresser au système de justice pénale uniquement parce qu'elle avait le soutien d'un ami avocat, qui était également homosexuel. Elle a déclaré : « Je ne sais pas si j'aurais été capable de me convaincre de voir quelqu'un d'autre » (CC# 3). Plutôt que de craindre d'être confronté à un système de justice antipathique, elle « savait que je serais automatiquement cru et soutenu. Et puis cette personne, qui est aussi queer, qui fait partie de la communauté, comprend mon point de vue sur la police et la façon dont elle me perçoit. L'interaction entre le genre et l'identité et tout cela m'a aidé » (CC# 2).

Il semble que les personnes interrogées qui subissent des formes non criminelles de harcèlement et de discrimination soient encore moins enclines à rechercher des solutions juridiques. Très peu de personnes ont déclaré s'être tournées vers le système de justice pour résoudre leurs problèmes. Le cas mentionné ci-dessus, où le comité du pow-wow a refusé d'admettre le drapeau totémique bispirituel, constitue une exception. La participante impliquée dans cet exemple a déposé une plainte pour violation des droits de la personne contre le gouvernement tribal. Deux ans plus tard, le dossier n'a toujours pas été résolu.

Cependant, la plupart des personnes interrogées n'ont guère envie de s'engager dans le système de justice. L'une d'entre elles a décrit son sentiment que la communauté 2ELGBTQI+ était invisible pour le système juridique, de sorte que, bien qu'elle ait connu de nombreux cas de discrimination, elle estimait que, malgré tout, « la structure juridique elle-même n'est pas - ne me prend pas en compte » (CC# 1). De même, une autre personne a évoqué « les brimades, les campagnes de diffamation et toutes ces choses désagréables qui se passent et pour lesquelles je ne peux pas obtenir justice. Des problèmes juridiques se posent, mais la structure elle-même est tout simplement inaccessible » (CC# 2).

Il est intéressant de noter que plusieurs personnes interrogées ont fait remarquer que, même face à des résultats insatisfaisants, ils refusaient d'être réduits au silence. Elles pourraient choisir de ne plus aller en cour à l'avenir, mais elles continueraient néanmoins à faire pression dans l'intérêt de la justice et de la reconnaissance des droits de la personne. L'une d'entre elles a déclaré :

> [Traduction] Cela me pousse à trouver des solutions, donc je pense qu'une partie de mon homosexualité me pousse à me battre pour les droits, en particulier pour les hommes gais, parce que nous sommes perdus dans la mêlée. Ainsi, la merde négative qui m'est tombée dessus et à laquelle j'ai fait face n'a fait que me motiver à me retrousser les manches et à faire partie de la solution (EC#16).

Comme dans d'autres contextes juridiques, les expériences discriminatoires et les résolutions insatisfaisantes ne sont pas sans conséquences pour les personnes interrogées. Les problèmes émotionnels et de santé mentale sont fréquents, dans la mesure où « cela vous dévalorise dans l'ensemble. Votre estime de soi diminue, donc plus rien ne va. Si vous vous laissez abattre » (CC# 18). Comme le souligne l'une d'entre elles :

> [Traduction] Des problèmes de santé mentale sont survenus, cela a causé ma dépression, mon anxiété. Je vivais seule, je ne connaissais personne, je ne pouvais parler à personne de gai, personne de séropositif. Et aussi, le manque de revenus, le manque de logement, le

> manque, le manque, le manque. Il me semblait qu'il n'y avait rien de valable à offrir non plus. Alors je me suis isolée encore plus et ça m'a mené à la dépression (EC#16).

D'autres personnes ont également parlé d'isolement. Les expériences discriminatoires et la peur associée d'être à nouveau pris pour cible en raison de leur sexualité ont poussé l'une d'entre elles à s'éloigner de toute personne qui tentait de se lier d'amitié avec elle : « Maintenant, si une personne essaie de se lier d'amitié avec moi, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme, et qu'elle me dit : Bonjour, comment ça va? Je réponds, très bien, mais ne vous approchez pas de moi. Je me referme sur moi-même » (CC# 21). Ce qui encore plus inquiétant, c'est que les problèmes rencontrés peuvent également entraîner une rupture avec la culture d'appartenance, comme c'était le cas de la participante bispirituelle. Pour ces personnes, les dommages ont été « profonds et significatifs » (CC# 12). La participante ne se rend plus dans sa communauté et n'assiste plus au pow-wow parce qu'elle considère maintenant sa communauté comme un endroit « toxique » et dangereux. Elle résume son éloignement comme suit :

> [Traduction] Il y a plusieurs couches ici, n'est-ce pas? En tant que femme autochtone, j'ai été dépossédée de ma terre, de mon eau, de ma maison et de toutes ces choses, mais de ma famille, de ma communauté, de mes rôles et responsabilités traditionnels, cette action de dire « non, vous ne pouvez pas venir ici à cause de vos préférences sexuelles » a des répercussions profondes sur notre culture et sur notre mode de vie, et notre bien-être est lié de façon holistique à nos relations (CC# 12).

Emploi et travail

Onze des 25 (44 %) personnes interrogées provenant du Centre du Canada et une proportion légèrement inférieure (6 sur 17 ou 35 %) de l'Est du Canada ont déclaré avoir rencontré des difficultés au travail. Dans les deux régions, les incidents se sont concentrés sur le harcèlement et la discrimination, les fausses accusations d'actes répréhensibles, les refus d'embauche et les licenciements considérés comme illégitimes. Un cas de discrimination dure depuis de nombreuses années :

> [Traduction] Cela a commencé [le 19902] lorsque la direction a commencé à me harceler parce qu'elle avait découvert que j'étais homosexuel. Il s'agissait de la direction, et non d'agents fédéraux. Les membres de la direction marchaient d'une façon - mais je ne marche pas comme ça - mais ils marchaient derrière moi et imitaient la démarche d'une femme. Ils m'appelaient [nom], c'était une terminologie des années 1960 à Montréal où ils traitaient la population gaie de [nom] (CC# 9).

Ce participant a rappelé qu'il avait changé de lieu de travail et pris au moins trois congés médicaux en raison du harcèlement de la part de ses collègues et de la direction. Il a été victime de divers comportements abusifs :

> [Traduction] Je recevais des courriels graphiques et vulgaires. Oh, tout cela est enregistré. Donc, oui, je recevais des courriels. Des images graphiques et en marchant dans le couloir de la prison, les gens [me regardaient], mimaient des relations sexuelles anales, en se prenant les fesses, en se retournant et en me regardant, en me faisant de l'œil. En tout cas,

> ils se promenaient et m'appelaient [insulte]. Si vous savez ce que ça veut dire. Et aussi des appels à la sodomie (CC# 9).

Malgré le harcèlement incessant et la documentation du participant, l'affaire n'est toujours pas résolue, comme nous le verrons plus en détail ci-dessous. Cette expérience n'est pas inhabituelle : plusieurs autres personnes interrogées ont également fait part d'incidents de harcèlement et de discrimination en milieu de travail. Un participant de l'Est du Canada décrit les commentaires homophobes qui lui sont fréquemment adressés :

> [Traduction] Des problèmes de harcèlement et de manque de professionnalisme de la part de collègues et de la direction […] Il y avait donc beaucoup de remarques homophobes de la part de collègues et même de certains membres de la direction, ce qui était surprenant, car mon superviseur immédiat était également un homme queer (EC#17).

D'autres ont qualifié leur expérience de discrimination plutôt que de harcèlement, bien qu'elles aient souvent eu du mal à cerner quelque chose de concret. Il semble que, pour certaines personnes, le climat dans lequel elles travaillaient était marqué par une inégalité de traitement fondée sur leur orientation sexuelle. L'une d'entre elle décrit son expérience des erreurs de paie :

> [Traduction] Au début, je pensais que c'était une simple erreur. Puis, au fur et à mesure, je me suis rendu compte que l'erreur me concernait plus particulièrement que mes collègues. J'ai cherché dans d'anciens courriels et j'en ai trouvé un où ce gestionnaire en particulier s'en prenait à moi, en raison de mon orientation sexuelle et au fait que je ne suis pas blanc, qu'il avait spécifiquement choisi de changer la date de fin et de ne pas m'en faire part. C'est probablement la raison pour laquelle, à chaque fois que je demande un calcul, il utilise une date antérieure pour me dire que je n'ai pas droit à autant d'argent (CC# 10).

Une autre personne partage le même sentiment d'avoir été victime de discrimination en raison de l'homophobie sur son lieu de travail :

> [Traduction] Je travaillais dans une entreprise privée et ma supérieure était connue pour être ouvertement opposée à la communauté LGBTQ. C'était quelque chose que nous savions tous, mais dont personne ne parlait vraiment. Elle a découvert que je faisais partie de la communauté LGBTQ et j'ai eu l'impression qu'il y avait une sorte de discrimination au travail. Par exemple, on m'a refusé beaucoup de primes au travail et de promotions. J'ai eu l'impression que beaucoup des pratiques qu'elle a inculquées étaient injustes (EC#11).

Cette personne signale des pratiques douteuses en matière de promotion; d'autres suggèrent que des licenciements douteux ont également eu lieu. Une personne a souligné le risque que représente le fait de s'identifier ouvertement comme personne bispirituelle sur le lieu de travail :

> [Traduction] Je crois que j'ai été congédiée parce que j'ai parlé ouvertement de mon orientation sexuelle, du fait que je suis une personne bispirituelle. J'ai insisté pour que l'on m'offre une formation sur l'espace sécuritaire. J'ai été la première personne à mettre en place la formation à l'espace positif, la formation à l'espace sécuritaire, des arcs-en-ciel partout pour que les jeunes sachent que c'est un endroit sûr. Eh bien, les autres membres

> du personnel et la direction n'ont pas apprécié et, en l'espace d'une semaine, j'ai été renvoyée (CC# 12).

Une personne interrogée qui travaillait dans l'industrie de la construction dans l'est du Canada suggère que l'homophobie est très répandue dans ce secteur et qu'il est donc difficile pour les personnes 2ELGBTQI+ de garder leur emploi :

> [Traduction] [D]ans mon secteur d'activité, la menuiserie et la construction en général, les gens sont très hostiles à l'égard des membres de la communauté arc-en-ciel, en référence à la communauté 2ELGBTQIA+ et à ses alliés. Il y a beaucoup d'hostilité envers les membres de la communauté arc-en-ciel, même si vous êtes un allié. On vous met dans le même sac, et moi, je suis de genre queer et ouvertement pansexuel dans ma communauté (EC#8).

La personne a été licenciée après avoir dénoncé les actes transphobes qu'elle avait constatés sur le lieu de travail :

> [Traduction] J'ai dénoncé ces actes et j'ai perdu mon emploi. Je n'apprécie pas ce que vous dites et en tant que personne qui s'identifie comme de genre queer non binaire, vous savez ce que je veux dire, bla bla bla. C'était la fin de l'histoire. Je n'ai pas été licenciée, mais je n'ai jamais été rappelée. C'est donc un licenciement effectif, vous voyez ce que je veux dire? Je pense qu'ils savaient qu'ils ne pouvaient pas dire qu'ils vont vous licencier parce que vous étiez n'importe quoi, sans qu'il y ait une sorte de litige (EC#8).

En effet, comme l'a dit une autre personne du Centre du Canada, la contestation du harcèlement et de la discrimination mentionnés ci-dessus semble être un précurseur fréquent du licenciement :

> [Traduction] (Un ami) a attiré mon attention sur le fait que quelqu'un utilisait un langage désobligeant à mon égard en tant que personne à l'emploi. J'en ai donc parlé à la direction au lieu d'appeler le service des ressources humaines, car je pensais qu'il s'agissait d'une affaire interne et que je n'avais pas de preuve primaire. J'en ai donc parlé à la direction. On m'a dit que la directrice générale serait informée de ce qui se passait et dans les trois jours qui ont suivi, je crois, on m'a fait venir dans le bureau et on m'a dit qu'elle avait maintenant reçu des plaintes à mon sujet en tant que personne et j'ai répondu que je ne comprenais pas vraiment de quoi il s'agissait. Elle m'a également dit qu'elle n'avait pas le temps de s'occuper de ces bêtises enfantines que sont les plaintes. Ouais. Et puis, dans les deux ou trois jours qui ont suivi, je me suis présentée pour un quart de travail et j'ai travaillé pendant tout le quart de travail, j'ai travaillé avec la directrice générale, et puis le lendemain, je suis arrivée pour mon quart de travail, elle n'était pas là, et j'ai été renvoyée par le directeur adjoint (CC# 11).

Cet incident particulier met en lumière une autre stratégie relevée par six autres personnes - l'utilisation de ce qu'elles considèrent comme des accusations infondées comme prétexte pour licencier des employés « indésirables ». Dans deux cas, après une courte période de travail et après s'être identifiés comme homosexuels, ces personnes ont été accusées de vol pour justifier leur licenciement. L'une d'entre elles a déclaré :

> [Traduction] J'étais sortie du placard et j'avais l'air gai et je n'avais pas commencé à faire une transition ou quoi que ce soit de ce genre, mais on pouvait quand même le remarquer. . . Et à la fin, ils ont trouvé l'argent disparu. J'avais fait une erreur de calcul et je m'en suis excusée, mais ils m'ont dit que je ne pouvais pas revenir parce qu'ils n'appréciaient pas ma personnalité (CC# 11).

De même, une autre a déclaré : « J'ai révélé mon homosexualité à l'âge de 17 ans et je travaillais à [nom du lieu de travail], dès que j'ai révélé mon homosexualité, ils ont présumé et dit, sans aucune preuve, ils n'ont pas voulu me la montrer, que je volais de l'argent dans la caisse enregistreuse. . . . Ils m'ont donné le choix. Je pouvais soit rembourser l'argent, soit partir » (EC#2).

Malheureusement, peu d'incidents signalés ont été résolus d'une manière qui ait été bénéfique ou satisfaisante pour les personnes interrogées. Nombre d'entre elles ont simplement laissé tomber les choses ou ont essayé d'en « rire » (EC#13). Deux personnes ont déclaré qu'elles n'avaient pas engagé de poursuites judiciaires en raison d'un « manque de confiance dans la justice au sein de la communauté arc-en-ciel, qui est le plus souvent ignorée » (EC#8) et parce que « très franchement, je n'ai pas confiance dans le système juridique, surtout lorsqu'il s'agit de ce genre de choses » (c'est-à-dire le harcèlement homophobe [EC#8]).

D'autres ont abordé le problème de front, en essayant plusieurs modes de recours. Une personne interrogée (CC# 24), dont le contrat fédéral avait été résilié, s'est vu refuser l'accès à son ancien bureau pour récupérer ses médicaments dont elle avait grand besoin. Comme elle ne faisait pas partie d'un syndicat, cette voie de soutien lui était fermée. Elle a immédiatement appelé son député pour lui demander de l'aide, mais a constaté que celui-ci « prenait la situation à la légère et n'en tenait pas compte ». Lorsque l'entreprise a de nouveau refusé de permettre à la personne d'accéder à ses médicaments, elle a déposé une plainte auprès de la Commission des droits de la personne, qui lui a également indiqué qu'elle ne pouvait pas intervenir.

La réticence ou l'incapacité de plusieurs institutions à intervenir dans les incidents relatés par les personnes interrogées est un thème récurrent. Le travailleur des services correctionnels mentionné plus haut a passé en revue toute la gamme des ressources possibles, de la direction aux syndicats en passant par le comité des griefs. Pourtant, 30 ans après le début du harcèlement, « si je me fais renverser par un autobus, ce problème ne serait pas résolu et disparaîtrait » (CC# 9). On lui a mis des bâtons dans les roues chaque fois :

> [Traduction] La direction n'est jamais intervenue, n'a jamais rien fait, et c'est comme ça avec la Commission de règlement des griefs depuis [les années 1990]. Et maintenant, ils sont très incompétents et ils n'ont pas compris pourquoi ça s'est produit. Évidemment, je suis syndiqué et mon principal harceleur [pendant plusieurs années] était le président de notre section locale. Le syndicat était donc impliqué. J'ai essayé d'obtenir une représentation différente, mais ils n'ont jamais abordé le problème directement (CC# 9).

Dans de nombreux cas, les personnes interrogées ont consulté en vain leur service des ressources humaines pour obtenir une solution. Une personne de l'Est du Canada a noté à trois reprises que les services des ressources humaines n'étaient pas du tout utiles. Elle espérait régler son problème « de manière informelle, en quelque sorte par l'intermédiaire des RH, mais comme vous pouvez l'imaginer,

cela ne s'est pas bien passé » (EC#17). Malheureusement, tout comme cette personne, la plupart des personnes interrogées ont estimé qu'elles n'avaient pas d'autres options. Lorsque les ressources humaines ne l'ont pas aidé, la personne n'a pas cherché d'autres solutions juridiques parce que, selon elle, elle n'avait pas confiance dans le système juridique. Même parmi les personnes qui ont testé les eaux juridiques, aucune n'a été satisfaite :

> [Traduction] J'ai essayé d'obtenir des conseils et une aide juridiques. Ça n'a jamais vraiment abouti à un procès ou à quoi que ce soit d'autre devant le tribunal et puis je me suis dit d'accord, oublions ça et j'ai laissé tomber. Ils m'ont dit que, selon l'échéancier, il faudrait des mois, voire des années, si l'affaire était portée devant les tribunaux. C'est très lourd en soi (EC#11).

> [Traduction] J'ai fini par m'adresser à l'aide juridique parce que je n'ai qu'un accès limité, je n'ai pas d'avocat et j'ai parlé à un ami qui était avocat personnellement et j'ai essayé de poser des questions professionnelles ou autres, mais je n'ai jamais eu d'avocat officiel. J'ai fini par m'adresser aux tribunaux. Ils ont fait de la médiation, et nous sommes passés en premier parce qu'il y avait si peu de monde et qu'ils savaient qu'ils ne voulaient pas perdre de temps au tribunal pour ce cas, pour être honnête. Ils nous ont donc demandé d'aller en médiation. Et finalement, nous nous sommes mis d'accord une deuxième fois pour nous retirer tous les deux de l'affaire. Mais je pense que tout ça a pris un an (EC#15).

Comme le suggèrent ces deux exemples, le temps et la lourdeur de la procédure judiciaire sont préjudiciables à la résolution d'un cas et peuvent en fait dissuader les personnes interrogées d'avoir recours à cette approche. Si elles ne savent pas que les services dont elles ont besoin existent ou si les services auxquels elles peuvent avoir recours ne sont pas clairs, elles ne seront pas en mesure de naviguer dans le système. L'une d'entre elles a fait le commentaire suivant :

> [Traduction] Je suis sûr qu'il y a une aide juridique et une sorte d'organisation ou de structure en place, mais je ne les connaissais pas. J'ai donc eu l'impression d'avoir affaire à des choses ponctuelles, ad hoc. S'il y avait une sorte de service que je connaissais qui pouvait m'aider et me guider à travers les étapes et rendre les choses plus simples, je pense que cela m'aurait aidé (EC#11).

Les effets cumulés des difficultés rencontrées sur le lieu de travail et des difficultés à les résoudre sont importants. Et les différends d'ordre juridique sont coûteux. C'était souvent le cas, pour des raisons évidentes, lorsque les personnes étaient licenciées :

> [Traduction] Il y a eu des répercussions financières. J'ai donc dû passer quelques mois sans revenus pendant la période de transition, puis, dans le cadre de mon nouveau poste, j'ai subi une certaine baisse de salaire. Mais cela vaut la peine pour l'amélioration de l'environnement (EC#11).

> [Traduction] Le budget était donc déjà très serré. Et comme j'ai perdu 80 $ de plus, ça peut sembler très peu, mais c'est beaucoup de nourriture. Nous en sommes donc restés là et avons eu des difficultés pendant au moins six mois (EC#2).

Le stress financier a exacerbé l'anxiété liée aux problèmes sous-jacents du milieu de travail. Toutes les personnes ayant déclaré avoir été confrontées à un grave problème juridique en matière d'emploi ont également indiqué que l'incident, souvent associé aux tentatives ultérieures de le résoudre, avait eu des effets à court ou à long terme sur leur santé mentale et émotionnelle. La série d'observations suivante illustre ce point :

> [Traduction] L'autre chose que j'ai trouvée très stressante, c'est l'impact très important sur ma santé mentale. Mais je pense qu'avant cela, j'étais très optimiste et je n'étais pas frustrée lorsque les choses allaient mal (CC# 10).

> [Traduction] Cela m'a même laissé un traumatisme émotionnel grave dans la mesure où je ne sais pas pourquoi j'ai été licenciée, mais ils ont allégué que je les avais volés, que j'étais une employée horrible, que je traînais tout le temps [au travail], que j'avais essayé de voler des objets, du temps. Que je ne faisais pas le travail qui m'était confié (CC# 11).

> [Traduction] C'était assez bouleversant et j'étais plutôt en colère au début, puis je suis devenue vraiment bouleversée qu'une telle chose puisse se produire, surtout au Canada. Et qu'il y ait encore des gens avec cette mentalité, alors c'était vraiment décevant. Je pense qu'au début, c'était juste un peu d'insomnie et du stress en général (EC#11).

> [Traduction] Et parce que je souffre d'un SSPT de toute façon, comme j'ai un trouble du stress, ça m'a causé beaucoup d'insomnie et faire toute la paperasse a eu un impact physique sur ma relation, ce genre de choses. C'était vraiment prenant pendant un certain temps. C'était assez négatif. Pour être honnête, ça me dégoûtait vraiment. C'était plutôt merdique. Et c'était comme effrayant au début (EC#15).

Cette dernière personne fait également allusion aux répercussions des enjeux sur sa relation. Ces impact ont pris plusieurs formes, y compris la création de stress pour les autres : « Et mon partenaire à l'époque subissait un stress indirect parce que nous vivions ensemble, alors c'est stressant d'être entouré, ce genre de… Je veux dire que c'est évidemment autre chose » (CC# 20). D'autres disent que leurs amis et les membres de leur famille ont commencé à prendre leurs distances en raison de ce qu'ils considéraient être une obsession face à la difficulté continue :

> [Traduction] Ma vie entière en a été affectée. J'avais des projets - au cours des trois ou quatre dernières années, je me suis rendu compte que les gens en avaient assez de fréquenter [nom] parce que je ne parlais que de ça. J'étais si profondément piégé, blessé, que je ne parlais que de ça. Et les gens en avaient assez. J'ai perdu ma famille et mes voisins, qui sont sortis de ma vie parce qu'ils n'en pouvaient plus. Et mes intérêts sociaux sont minimes, voire inexistants. Je reste tout le temps à la maison (CC# 9).

Enfin, une personnes interrogée craignait que son expérience d'avoir été accusée à tort de mauvaise conduite au travail n'affecte négativement ses relations avec toute personne au courant de ce qu'elle avait vécu. Cela « m'a fait penser que tout le monde devait penser le pire de moi si c'est ce qu'ils font immédiatement. Comment vais-je faire pour qu'un employeur me fasse confiance? (CC# 21).

Questions relatives au système de justice pénale

Afin d'examiner les enjeux liés au système de justice pénale, la question suivante a été posée aux personnes interrogées :

- Au cours des trois dernières années, avez-vous eu un différend ou un problème juridique grave impliquant un contact avec la police (interception, accusation, inculpation, détention OU victime ou témoin d'un crime?

Onze des 25 (44 %) personnes interrogées provenant du Centre du Canada et cinq des 17 (31 %) de l'Est du Canada ont abordé des enjeux qu'elles estiment pertinents. La plupart de ces discussions tournaient autour d'interactions problématiques avec la police. Dans l'ensemble des régions, dix personnes interrogées ont fait état d'agressions sexuelles, d'agressions physiques ou de crimes haineux à leur égard; six personnes ont indiqué qu'elles avaient été accusées - à tort ou à raison - d'un acte criminel. Qu'elles aient été victimes, délinquantes ou les deux, la plupart ont fait état d'interactions troublantes avec la police.

Parmi les cas de crimes de haine, les deux suivants se distinguent :

> [Traduction] Mon expérience s'est déroulée pendant les célébrations de la Fierté. Et ce n'était même pas à proximité d'un événement ou autre. Je traînais avec quelques amis et je suis allé dans un magasin pour acheter des cigarettes et quand j'ai quitté l'immeuble de mon ami, sept personnes noires sont sorties de l'immeuble et se sont empressées autour de moi. Ils ont proféré des menaces, etc. (CC# 8).

> [Traduction] Moi et un ami marchions, nous sommes tous les deux - je suis, comme je l'ai dit, de genre fluide et je m'habille comme je m'habille, j'ai mon propre style. J'ai un partenaire qui est un homme transgenre, nous marchions vers un parc quand soudain nous avons littéralement entendu, excusez mon langage, mais hey pédé, par-dessus mon épaule droite, des cris agressifs et quand je me suis retourné pour regarder, vlan, une gifle en plein visage, nous avons tous les deux été projetés au sol, nous avons reçu des coups de pied, des coups de poing, toutes sortes de blasphèmes. Heureusement, nous nous sommes relevés et nous nous sommes défendus suffisamment pour qu'un voisin nous entende (EC#8).

Il est évident, que ce soit en raison du contexte (célébration de la Fierté) ou de la visibilité, que les deux cas constituent des crimes de haine, c'est-à-dire des violences ou des menaces de violence visant des individus en raison de leur orientation sexuelle supposée. Toutefois, dans d'autres cas de violence, le motif est moins clair. Le cas suivant semble être principalement fondé sur le sexe, sans que rien n'indique que l'identité lesbienne de la participante ait influencé l'action :

> [Traduction] Au début du mois de janvier de cette année, j'ai été victime d'une agression sexuelle. C'était chez moi et un livreur de nourriture que je connaissais et avec qui j'avais une relation amicale a essayé de m'embrasser sur la joue et de me tripoter les seins, a essayé de m'embrasser sur la bouche, m'a embrassée sur la joue et m'a tripoté les seins. J'ai donc un peu paniqué, je me suis figée et je lui ai dit de juste me donner la facture, puis

> il est parti. J'étais très secouée et je ne savais pas si c'était considéré comme une agression ou quelque chose comme ça, mais j'en ai discuté avec mon partenaire, ma petite amie et quelques amis qui m'ont aidée à aller voir la police, ce que j'ai fait deux jours après l'agression (EC#1).

Le dernier exemple suggère un abus de pouvoir dans une prison :

> [Traduction] J'ai passé les cinq dernières années dans une prison fédérale pour femmes. J'y ai été agressée sexuellement par un gardien. Je me suis manifestée et, en fait, avant que cela ne m'arrive, je m'étais manifestée au nom d'une autre personne à qui c'était arrivé. Apparemment, les allégations à son encontre remontent à 2012 (EC#6).

Ce dernier cas est l'un des rares incidents signalés qui, du point de vue de la personne interrogée, ont eu une issue positive. Sous la tutelle d'une organisation nationale de défense des droits, cette personne était devenue une championne dans la prison pendant son incarcération et était suffisamment informée pour documenter l'incident. Lorsqu'elle l'a signalé aux autorités pénitentiaires, elle a eu l'impression « qu'ils m'ont prise au sérieux » (EC#3). L'agent a été inculpé et fait actuellement l'objet d'une procédure pénale et civile. En outre, cette personne a réussi à persuader neuf autres femmes de raconter comment elles avaient été des victimes.

Trois autres personnes de l'autre côté de l'équation - celles qui sont accusées d'infractions pénales - ont également souligné ce qu'elles considèrent comme des résolutions positives de leur engagement dans le système de justice pénale. L'une d'entre elles a particulièrement apprécié la disponibilité de l'aide juridique :

> [Traduction] Dieu merci pour le programme d'aide juridique. J'y ai eu affaire deux fois. Une fois pour l'accusation de méfait et la deuxième fois, de manière assez hilarante, pour l'agression de mon partenaire. Et oui, j'ai eu le même avocat à chaque fois, alors je suis très reconnaissante. Oui, il pourrait y avoir beaucoup plus d'informations sur la façon d'accéder à ce programme, parce que si je n'en avais pas entendu parler par ma famille, il n'y a pas, il n'y a pas vraiment… beaucoup de choses dans l'est ne se communiquent que par du bouche-à-oreille. Toute l'information affichée ou partagée date d'au moins dix ans (EC#6).

Ici, l'aide juridique n'a pas nécessairement été en mesure d'assurer un verdict de non-culpabilité; la participante s'est plutôt sentie appuyée alors qu'elle naviguait dans le système. Un cas ironique met en évidence la façon dont les programmes offerts à la suite de l'implication des personnes interrogées dans le système de justice ont affecté leur vie de manière significative. Ces personnes ont suggéré que leur arrestation représentait pour eux le « fond du baril » et qu'elle les avait incités à s'inscrire à un programme de traitement de la toxicomanie - qui s'est avéré très fructueux en fin de compte. Les programmes ultérieurs ont également été utiles :

> [Traduction] Le fait de réussir les programmes gouvernementaux qu'on me demandait de suivre a été bénéfique pour ma santé mentale. Le processus n'était pas super à l'époque, cela dit, le processus de probation, le fait d'avoir quelqu'un à qui je dois rendre des

> comptes tous les deux mois. Mais non, je me porte de mieux en mieux, ne vous inquiétez pas. C'était bien (EC#13).

Certaines personnes interrogées ont donc connu des « succès » en raison de leur passage dans le système de justice pénale. La plupart de leurs évaluations sont cependant moins positives. L'un des problèmes soulevés est l'accès à une représentation juridique. Une personne du Centre du Canada a raconté avoir été arrêtée à tort pour agression et avoir été maltraitée par les agents qui ont procédé à l'arrestation. Trois ans plus tard, elle n'a toujours pas trouvé d'avocat disposé à le représenter pour intenter une action contre les services de police, déclarant que « le problème, c'est que personne ne veut toucher à quoi que ce soit qui ait à voir avec la police » (CC# 24). Deux autres personnes ont évoqué les difficultés rencontrées avec l'avocat de l'aide juridique à qui on a confié leur dossier. La première hésitait à recourir aux services d'un avocat très inexpérimenté :

> [Traduction] Mon avocat n'était pas encore avocat. Il n'a obtenu sa licence que le 14 février. Mais tout cela s'est passé en janvier. L'avocat à qui on a confié mon dossier n'était donc pas encore avocat. J'étais donc en état de choc. J'y suis allée et j'ai dit : je ne veux pas vous manquer de respect, mais c'est de ma vie dont il s'agit. Et je ne pense pas que vous soyez qualifié pour vous occuper de ça. Je pense que j'ai besoin d'un avocat plus expérimenté (EC#5).

Heureusement, un deuxième avocat plus expérimenté est venu prêter main-forte, mais uniquement parce que l'accusée avait été suffisamment sûr d'elle pour faire des demandes. La deuxième personne a suggéré que son avocate manquait d'expérience, ou peut-être n'offrait pas assez de soutien :

> [Traduction] Au début, mon avocate m'a dit qu'il serait peut-être préférable d'admettre ma culpabilité parce que je pouvais seulement payer 100 dollars ou quelque chose comme ça et ne pas recevoir d'autre peine. Et j'ai répondu : non, je ne suis pas coupable. Je ne vais pas dire que je suis coupable. Et après cela, quand elle a vu les caméras, elle a dit : Oh, vous avez tout à fait raison. Oui, vous avez raison de parler, de vous défendre (CC# 17).

La plainte la plus fréquente des personnes interrogées, et de loin, concernant leurs expériences avec le système de justice pénale était leurs interactions négatives avec les services de police. Douze des 17 personnes interrogées provenant de l'Est du Canada qui ont eu affaire à la police - en tant que victimes ou accusées - ont déclaré avoir été maltraitées. Celles qui ont été victimes de menaces ou de violence estiment que la police n'a pas pris leur expérience au sérieux. Plusieurs d'entre elles ont eu des difficultés à obtenir une intervention policière. Une personne a été agressée sexuellement, peut-être après avoir été droguée par l'auteur de l'agression. Lorsqu'elle l'a signalé à la police, l'agent qui a répondu à l'appel a rejeté la plainte, suggérant qu'elle était simplement ivre. Elle n'a pas poursuivi l'affaire jusqu'à ce qu'un incident similaire se produise dans la même communauté. À ce moment-là, cette personne a contacté deux services de police différents de l'ouest de l'Ontario, mais :

> [Traduction] [A]ucun d'entre eux n'a voulu ouvrir un dossier. Je les ai littéralement appelés quatre ou cinq fois et ils n'arrêtaient pas de me renvoyer d'un service à l'autre, sans qu'aucun ne veuille faire de rapport. J'ai fini par abandonner. J'ai essayé de contacter les services d'aide aux victimes, mais ils n'ont pas pu m'aider. J'ai fini par abandonner. Je ne voulais pas, mais je n'avais pas l'impression que quelqu'un me prenait au sérieux. En fait,

> j'ai juste - je ne sais pas. J'ai eu l'impression qu'ils ne s'intéressaient pas vraiment à ce que j'avais à dire, vous comprenez? (CC# 15).

Une autre personne a déclaré à quatre reprises au cours de l'entretien que la police ne semblait pas vouloir répondre à ses nombreux appels pour obtenir de l'aide :

> [Traduction] J'ai expliqué à la personne qui m'a répondu ce qui s'était passé et elle m'a dit que personne ne pouvais venir prendre notre déposition. Elle s'est montrée désintéressée, surtout au début, jusqu'à ce que je lui explique pourquoi nous avions été attaqués, puis elle m'a dit que personne n'était disponible (EC#8).

Une autre participante, qui avait été assaillie par un groupe d'hommes proférant des menaces, a décrit une réaction similaire. Elle a déclaré avoir appelé la police à trois reprises alors que le groupe d'hommes continuait à la harceler. Après le troisième appel, la police a mis une heure et demie avant d'arriver sur les lieux. Mais lorsque la police est arrivée, « on m'a essentiellement dit qu'il s'agissait d'insultes, qu'il n'y avait rien à faire et qu'il y avait des choses plus importantes à régler. Que je leur faisais perdre leur temps et que je faisais perdre le temps du 911 » (CC# 8). Lorsque la police est partie, le groupe a de nouveau convergé vers la participante, ce qui a donné lieu à un quatrième appel à la police. Une fois de plus, après une heure et demie d'attente, la police est arrivée, mais…

> [Traduction] [C]'était comme si c'était moi la fauteuse de troubles, que c'était moi qui lançais le bal et qui causais les menaces, et. . (le policier) a commencé à dire : je me fiche de votre petite soirée ou autre, il ne s'agit que de petites insultes. J'ai dit, alors que le téléphone était encore allumé à cause de l'appel au 911, que si cela ne me donnait pas le droit de vous traiter de porc, alors ce n'était que de petites insultes. Apparemment, le sergent a entendu l'appel et a fini par venir. Et là encore, le sergent a agi comme les policiers qui me faisaient passer pour la personne fautive, comme si c'était moi qui faisais perdre du temps à tout le monde, à eux et au 911, et je lui ai répondu que c'était drôle, que je me faisais menacer ici et que vous ne faisiez rien (CC# 8).

Ce cas a été rendu encore plus complexe par la façon dont les personnes interrogées ont eu l'impression d'avoir fait quelque chose de mal. D'autres l'ont également remarqué. L'une d'entre elles a été très explicite sur cette tendance. Elle avait appelé la police pour se plaindre d'un voisin qui la harcelait régulièrement. Cependant, lorsque la police est arrivée, les agents ont fait preuve d'agressivité envers elle, qui a fait remarquer :

> [Traduction] Eh bien, c'est juste la police et la façon dont elle gère les choses et dont elle les contrôle. Ce genre de choses. Si vous portez plainte, vous êtes automatiquement considérée comme coupable au lieu de l'autre personne. Tout simplement parce que vous êtes Métis. Naître autochtone est un crime, vous ne le saviez pas? C'est vrai [que cela a un impact sur le traitement par la police], parce que son travail est fondé sur les stéréotypes et le profilage. Dès que la police vient chez vous, même si c'est vous qui avez appelé pour le harcèlement homophobe ou autre, tout de suite, automatiquement, et si vous avez un passé, un casier, et que vous n'avez pas de pardon, vous êtes grillé. On ne vous regarde même pas (CC# 18).

Un dernier exemple d'interactions négatives avec la police fait passer ce phénomène à la vitesse supérieure. La personne interrogée s'est adressée au service de police pour discuter de problèmes non spécifiés qu'elle jugeait difficiles. La réponse immédiate du policier a été « oh nous ne savons pas pourquoi c'est toujours la même personne, les gens qui se plaignent », puis il a refusé de rédiger un rapport et a ordonné à cette personne de quitter le poste de police. Elle a décrit ce qui s'est passé ensuite :

> [Traduction] Je suis donc sortie du poste de police et dans ce poste de police, il y a un téléphone que l'on peut appeler si l'on veut joindre la police, alors j'ai pris le téléphone pour appeler et résoudre ce qui venait de m'arriver. Sur ce, un autre policier est arrivé et m'a dit de sortir. Il m'a dit : nous vous avons dit de sortir. J'ai donc demandé au policier comment il s'appelait et quand je lui ai demandé cela, il m'a arrêté et il m'a accusé - au début, c'était comme si je battais un policier? . Oui, c'était une agression. Il m'a accusé d'agression, mais après cela, il a changé l'accusation en obstruction au travail d'un policier ou quelque chose comme ça (CC# 17).

Bien que ce cas ait donné lieu à des accusations en réponse à la question de la personne sur l'inaction de la police, une autre personne a fait état d'un passé de persécutions policières à l'encontre de la communauté queer :

> [Traduction] Les parades de la Fierté ont également été marquées par de nombreux incidents avec la police. Nous avons été arrêtés à de nombreuses reprises et la police nous mettait tous dans une boîte et nous emmenait, puis nous étions tous relâchés, mais en général, c'était le lendemain. Pas d'inculpation, rien, la police venait nous chercher, nous mettait en cellule et nous relâchait le lendemain, sans explication, sans rien. Une fois, tous les bénévoles de la parade de la Fierté étaient à une fête dans une cour arrière, pour tous les bénévoles. La maison était pleine, l'arrière-cour aussi. Je suis sortie dans l'allée et la police est entrée dans l'allée et nous a arrêtés (EC#5).

Les conséquences des difficultés rencontrées par les personnes interrogées vont des effets émotionnels aux changements d'attitude. Les personnes qui subissent des violences ressentent souvent de la peur, de l'anxiété et des traumatismes, comme le montrent les exemples suivants :

> [Traduction] La peur. Comme je l'ai dit, cela faisait très longtemps que je n'avais pas été touchée par la violence, par la violence homophobe. Et cela a fait resurgir beaucoup de choses difficiles que je pensais avoir réglées. Je ne me promène plus dans ce parc et en fait, je ne me promène plus dans les parcs le soir (EC#8).

> [Traduction] J'ai essayé de me suicider. J'ai failli mourir. En fait, je suis morte trois fois. Et ils m'ont ranimé. Voilà ce que ça m'a fait. Ça m'a anéantir. . . . (EC#4)

Il n'est pas surprenant non plus que ces interactions négatives renforcent l'hostilité et la méfiance à l'égard de la police :

> [Traduction] Une grande partie de la colère envers la police a été enfouie pendant longtemps parce que j'ai réalisé qu'en 21 ans, rien n'avait changé (EC#8).

> [Traduction] Honnêtement, les policiers me terrifient. Si j'entends une sirène, je me mets en mode panique. Et je dois combattre mon anxiété (EC#4).

Comme dans d'autres contextes, les conséquences négatives des démêlés avec le système de justice pénale peuvent avoir des effets considérables sur la stabilité économique des personnes interrogées. L'identification publique des victimes ou des délinquants ou délinquantes peut déplacarder les gens qui préféreraient que leur orientation sexuelle ne soit pas connue de tous. Les conséquentes de cette identification peuvent avoir de graves conséquences, comme dans le cas suivant :

> [Traduction] J'ai perdu mon emploi en tant que [titre du poste] et en fin de compte, il a été dit dans tous les journaux que nous étions lesbiennes et nos photos étaient dans le journal. Alors peu importe où je posais ma candidature, je n'arrivais pas à trouver un emploi. J'essayais de trouver un emploi et on me demandait si j'avais un casier judiciaire. Parce qu'elle n'avait jamais eu de casier judiciaire avant cela et maintenant elle en a un (EC#4).

Bien sûr, cette situation est aggravée par l'étiquette rattachée, non seulement aux criminels condamnés, mais aussi à ceux qui ont été accusés à tort :

> [Traduction] C'est bien, je suis acquittée, mais qu'en est-il du reste de ma vie? Mon attestation de sécurité m'a été retirée. Je ne pourrais plus jamais travailler dans mon domaine. Je ne pourrais plus jamais travailler pour le gouvernement. Je suis passée de 80 000 $ environ à 800 $ par mois avec le RPC. Et je ne pourrai plus jamais travailler dans mon domaine. C'est devenu tellement grave que n'importe qui, surtout en [expurgé], n'importe qui voyant votre profil et vous avez, même si vous avez été acquitté, vous ne travaillez pas pour eux, vous n'allez pas être accepté (CC# 24).

Autres problèmes juridiques graves

Afin de nous assurer que les personnes interrogées puissent réfléchir à tous les types possibles de problèmes juridiques graves, nous leur avons demandé : « Y a-t-il d'autres domaines dans lesquels vous avez rencontré un litige ou un problème grave? » Celles qui ont rencontré de tels problèmes provenaient toutes de l'Est du Canada, soit trois sur 17 (17 %). Aucune personne du Centre du Canada n'a rencontré de problèmes ne relevant pas des catégories de domaines juridiques prédéterminés par le questionnaire d'entretien. Les domaines mentionnés par les personnes de l'Est du Canada comprenaient une variété d'expériences : troubles de santé mentale, violence interpersonnelle, travail du sexe et identité autochtone.

La personne ci-dessous a été victime de discrimination parce que ses troubles de santé mentale et son orientation sexuelle se recoupaient. En raison de l'anxiété qu'elle ressentait, cette personne a demandé un congé de son travail. Ce faisant, elle a été obligée de révéler son homosexualité à son employeur puisqu'elle a dû lui expliquer certains des problèmes de santé mentale qu'elle vivait et qu'elle s'inquiétait de la réaction de son employeur. Elle avait vu une collègue faire l'objet de discriminations lorsqu'elle avait déclaré ouvertement être membre de la communauté LGBTQ. Comme le dit la personne interrogée, « étant donné que mon employeur a si peu d'expérience avec les personnes LGBTQ, étant donné cette seule expérience négative avec ce collègue, je craignais d'être victime de discrimination » (EC#10).

La personne suivante pensait être victime de discrimination en raison d'un incident de violence interpersonnelle. Elle s'était livrée, en compagnie d'une autre personne, à une consommation excessive d'alcool pendant plusieurs jours; leur comportement s'aggravant jusqu'au bris de la fenêtre d'un bureau. Un spectateur a assisté à l'incident et a pris l'initiative de retenir cette personne contre son gré jusqu'à l'arrivée de la police. Elle a expliqué les conséquences de l'incident et les inquiétudes qu'elle a eues à propos de la procédure judiciaire. Elle a été condamnée à un an de liberté conditionnelle et a dû se tourner vers le travail du sexe pour payer les dommages, en précisant : j'avais déjà ce genre de travail dans le passé, mais c'était comme si je me traumatisais à nouveau. Pour quelque chose que j'avais détruit, mais je ne sais pas. Le système est très défaillant (EC#13).

Enfin, la dernière personne croyait avoir été victime de discrimination en raison de son identité autochtone, plus précisément parce qu'elle voulait avoir accès à un centre autochtone et à des ressources propres à sa culture (Oneida), mais que de telle ressources n'étaient pas disponibles dans la province où elle vivait à l'époque. Elle a accédé à ces [types de] centres en Nouvelle-Écosse, mais s'identifie comme Oneida (en Ontario), et a donc eu l'impression de ne pas avoir accès à sa propre culture. Elle a également noté un manque de ressources pour les peuples autochtones en général, suggérant que la recherche de ressources est toujours difficile, et qu'elle est continuellement renvoyée au centre mi'kmaq. Elle a insisté sur ses préoccupations concernant les ressources pour les Autochtones de la côte Est et a reconnu qu'il n'y avait personne de sa culture Oneida pour l'aider à explorer son identité autochtone.

Elle a poursuivi en décrivant une interaction avec la police, qui avait été appelée parce que son partenaire se comportait mal. Elle s'est inquiétée parce que le policier qui est intervenu était agressif et l'a rendue mal à l'aise : « il était extrêmement agressif et il essayait d'appeler mon partenaire au téléphone en lui a dit des choses comme : si jamais je te trouve, je vais te tuer » (EC#14). La personne interrogée a noté que le policier aurait dû être là pour l'aider, mais qu'au lieu de cela, son comportement est devenu inquiétant. En fin de compte, aucune accusation n'a été portée contre son partenaire.

Perceptions à l'égard du système de justice

Peu de perceptions positives

L'une des dernières questions que nous avons posées lors de l'entretien était : « Comment caractériseriez-vous votre perception du système de justice canadien? » Sur les 33 personnes interrogées qui ont choisi de répondre à cette question, seules quatre ont évalué le système de justice de manière positive. La déclaration la plus positive a été faite par quelqu'un de l'Est du Canada, qui a affirmé :

> [Traduction] Je pense que ma perception globale reste positive. Je pense que nous vivons dans un pays qui défend l'égalité des droits pour tous. Je maintiens cette perspective positive parce que j'ai rencontré beaucoup de gens qui m'appuient et qui défendent ce point de vue de l'égalité des droits et je pense qu'au fil des ans, nous nous dirigeons de plus en plus vers cette acceptation (EC#11).

Cette expérience fait écho à celle d'une autre personne qui s'est sentie épaulée par le système de justice, et pendant laquelle elle a eu la chance de rencontrer des acteurs juridiques progressistes. Une autre personne reconnaît le privilège qui permet à certaines personnes d'obtenir les résultats positifs qu'elles espèrent :

> [Traduction] J'ai du respect (pour le système). J'ai dirigé un bureau très prospère, mais j'avais aussi un service des ressources humaines à Toronto que je pouvais appeler, un service juridique avec qui je pouvais communiquer, et je me suis rendu compte que je n'ai jamais dirigé l'entreprise tout seul. J'avais du renfort. Et je dois une fière chandelle aux avocats et aux ressources humaines (CC# 19).

Ambivalence

Le point de vue d'une personne sur les processus juridiques canadiens était plus ambivalent :

> [Traduction] D'un point de vue personnel, j'ai l'impression de ne pas être, de me sentir assez protégée par le système de justice, personnellement et à partir d'une position de privilège relatif. Mais d'un point de vue général de citoyen canadien, j'ai l'impression que notre système de justice est médiocre ou moyen. J'ai certainement des préoccupations (EC#10).

Elle a reconnu que le succès qu'elle a eu n'était pas garanti pour tous, que sa blancheur et sa classe sociale l'avantageaient par rapport à d'autres personnes 2ELGBTQI+ moins privilégiées. Une demi-douzaine de personnes interrogée ont adopté une position tout aussi équivoque sur le système dans son ensemble, reconnaissant qu'il présentait certains atouts, mais aussi des obstacles qui nuisaient aux résultats. Pour deux personnes, il s'agit de l'écart entre les lois en vigueur et la pratique :

> [Traduction] Je pense que de façon très générale, les personnes LGBTQ bénéficient d'une sorte de protection, mais je pense que sa mise en œuvre l'échelle municipale et communautaire, il n'y a pas beaucoup de structure ou d'information qui est donnée, il est donc difficile de faire quelque chose (EC#11).

> [Traduction] Je pense que le système de justice canadien, lorsqu'il a la possibilité de faire son travail, le fait bien. Je veux dire que je pense que nous avons eu beaucoup de décisions assez solides de la part des tribunaux sur les questions LGBT, mais je crois que le système de justice nous déçoit en termes d'accès à la justice et qu'il nous déçoit en termes de dommages-intérêts et de sanctions (CC# 2).

Pour d'autres, l'ambivalence s'explique par le fait qu'elles ont vu et vécu des dénouements à la fois satisfaisants et insatisfaisants :

> [Traduction] Eh bien, c'est mitigé parce que la première fois, je suppose que la première fois, il n'y a pas eu d'aide du tout. . . La deuxième fois, le premier conseiller n'a pas été utile du tout. Le second conseiller était tout à fait opposé, à 100 %. Je suppose donc que cela dépend de la personne à qui on a affaire (CC# 21).

> [Traduction] Cela n'a pas vraiment eu d'impact sur ma perception parce que, même avant, j'avais une perception très ouverte du système parce que, d'une certaine manière, ma famille a eu de l'aide et, d'une autre manière, cela lui avait causé du tort (EC#7).

Une personne ayant survécu à une agression sexuelle a fait part de son point de vue selon lequel, bien qu'elle ait apprécié certains éléments de son expérience, elle a été moins satisfaite par d'autres. D'une part, elle a eu l'impression que toutes les personnes impliquées semblaient croire sa version de l'agression. Mais, d'autre part, elle a poursuivi : « Je ne comprends toujours pas qu'on puisse me dire de ne pas parler de mon histoire, même lorsque j'ai pu leur expliquer en connaissance de cause pourquoi, pour ma sécurité, il était important que je puisse le faire » (CC# 6).

Un système « défaillant »

Malheureusement, les réponses négatives et très critiques sont beaucoup plus nombreuses que les réponses positives et ambivalentes. Parmi les sentiments les plus négatifs, on trouve des commentaires comme :

> [Traduction] Le système est totalement défaillant. Il est tellement sexiste. Il est très injuste. Il est épuisant financièrement et émotionnellement (CC# 5).

> [Traduction] Il manque d'humanité. Il a perdu son humanité. Il n'a aucune humanité (CC# 12).

> [Traduction] Il est littéralement toxique à partir de la base. Honnêtement, je n'ai pas confiance dans le système de justice canadien (EC#2).

Dans les deux régions, le sentiment que les systèmes juridiques canadiens sont « défaillants » et ne sont pas dignes de confiance est largement répandu. Même les personnes qui avaient autrefois des attitudes plus positives avaient perdu leur confiance dans le système à cause de leurs propres expériences et de celles de leur communauté. Leurs perceptions étaient « ternies », comme le mentionne l'une des personnes interrogées (EC#7). Parlant spécifiquement de la police, une personne a décrit son changement d'attitude :

> [Traduction] Pour moi, la police était comme le héros protecteur si je passais une mauvaise journée, si j'étais victime d'une attaque homophobe ou raciste. Mais après quelques expériences avec la police et certaines personnes qui m'ont fait part de leur expérience, j'ai cessé de croire au système de justice, qui est vraiment oppressif pour les minorités (CC# 17).

Pour d'autres, la suspicion et la méfiance ont duré plus longtemps :

> [Traduction] Je pense que cela m'a fait beaucoup plus réfléchir - je savais déjà que je n'étais pas très à l'aise avec la police. Je savais que ma communauté avait des difficultés disproportionnées. Je l'ai constaté chez mes amis et chez les gens que j'ai rencontrés dans le cadre de mon travail (CC# 4).

Pour au moins huit des personnes interrogées, l'insatisfaction découlait due au fait que le système ne reconnaissait pas leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Ces personnes se sentaient

invisibles, préoccupées par le fait que « l'ensemble du système n'a pas été conçu pour les personnes survivantes, queers, transgenres… Ce n'est tout simplement pas le cas » (CC# 1). Une autre personne a également été très explicite en déclarant : « Le système de justice m'a vraiment laissé tomber… ». Et c'est ainsi que je me sens, encore aujourd'hui, invisible » (CC# 9).

De même, une autre personne a eu l'impression « de ne pas exister. Comme si les gens de mon identité n'existaient pas pour eux. Et si c'est le cas, c'est de notre faute » (CC# 20). Ces personnes estiment que le système de justice et ses acteurs n'ont pas la capacité de comprendre les façons particulières dont les personnes 2ELGBTQI+ font affaire avec le système, et les besoins particuliers qu'elles peuvent avoir dans leur quête de « justice ».

Accès à la justice

Un autre obstacle à l'incapacité des personnes interrogées à obtenir des résultats satisfaisants est l'accessibilité - qui a déjà été mentionnée dans d'autres parties de ce rapport. Ici aussi, nous constatons les effets croisés de l'orientation sexuelle et de la classe sociale, les principales préoccupations étant les obstacles financiers à la poursuite des recours juridiques, bien que les personnes considérées comme les moins susceptibles de surmonter ces obstacles varient. Une personne interrogée a estimé que ce sont les gens à revenu moyen qui sont dans une situation sans issue :

> [Traduction] Il y a des tonnes de soutien pour les riches parce qu'ils peuvent se le permettre. L'accès à la justice pour les personnes à faible revenu, les familles, les amis, est très important. Il y a des cliniques juridiques partout. Mais qu'en est-il de ceux qui se situent juste au-dessus du seuil d'éligibilité financière? … Il y a un énorme fossé dans l'accès à la justice (CC# 12).

Cependant, la plupart des personnes interrogées estiment que ce sont les gens à faible revenu qui ont le plus de mal avec à l'accessibilité financière. Voici des exemples :

> [Traduction] Je pense que c'est une question d'accès. Un énorme problème d'accès. Je pensais que si vous ne pouviez pas vous payer un avocat, vous pouviez bénéficier de l'aide juridique. Non. Si vous êtes impliqué dans un litige civil, qu'il s'agisse de questions de garde et de pension alimentaire, d'ordonnances de protection d'urgence, de testaments et de fiducies (EC#3).

Ce n'est pas seulement la représentation juridique que les personnes interrogées trouvent difficile d'accès. Certaines ont également déploré ce qu'elles considèrent comme un manque de soutien supplémentaire, en particulier pour les victimes d'actes criminels :

> [Traduction] Et il n'y a pas vraiment, même les services d'aide aux victimes, ils n'aident pas vraiment. Ils vous parlent pendant une minute et puis c'est du genre, OK, merci, au revoir (CC# 9).

> [Traduction] J'ai failli sauter ce jour-là. Si un ami ne m'avait pas rencontrée sur place, s'il n'était pas venu et ne s'était pas montré, je ne serais pas ici. Ils ne se soucient pas de l'impact des traumatismes sur les survivants et survivantes. Il s'agit avant tout de respecter

> la loi, de savoir qui l'a fait. Ce n'est pas holistique. Ce n'est pas de la guérison. Ce n'est même pas une question de communauté (CC# 1).

Suggestions de changement

Compte tenu des attitudes défavorables des personnes interrogées à l'égard du système juridique actuel, il n'est pas surprenant que plusieurs aient suggéré des réformes. Une personne a déclaré :

> [Traduction] [Le système de justice pénale ne devrait plus exister. Je ne pense pas qu'il joue un rôle important dans notre société et je pense que nous devrions chercher des alternatives au système de justice pénale (CC# 3).

Les personnes interrogées ont ensuite évalué d'autres dimensions du système de justice qui étaient « déphasées », mais davantage d'un point de vue bureaucratique et technique. Pour eux :

> [Traduction] [I]l y a des cours et des tribunaux qui ont encore une raison d'être, mais ces cours, ces tribunaux, ces conseils et ces commissions ont tous besoin d'être modernisés, d'entrer dans le 21e siècle. . En fin de compte, le système de justice a besoin d'utiliser la technologie. Cela devrait être une arrière-pensée. Le système devrait être plus agile et plus enclin au changement (CC# 3).

Bien que vagues sur les détails, d'autres personnes interrogées ont appelé à une approche plus « expansive » ou « variée » des questions juridiques (CC# 4), peut-être en utilisant des mécanismes plus informels ou réparateurs. Une personne bispirituelle a souligné la valeur potentielle de l'extension des considérations formulées dans l'arrêt Gladue au-delà des tribunaux pénaux :

> [Traduction] [L]es [facteurs Gladue] sont des répercussions très précises de la colonisation qui ont été cernées dans le droit en général. Ces éléments doivent être pris en compte chaque fois qu'une personne entre en conflit avec la loi, qu'il s'agisse d'une affaire criminelle, d'un divorce, de la garde ou de la protection de l'enfant, d'une affaire entre propriétaire et locataire, de la CSPAAT [Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail], de l'assurance-emploi, des droits de la personne, de tout cela, à chaque fois (CC# 12).

Les personnes interrogées ont également souhaité que d'autres formes de soutien soient mises à leur disposition. De leur point de vue, il pourrait s'agir d'organisations non gouvernementales (ONG) offrant une assistance, car « il aurait été bon que quelqu'un soit présent dans la salle d'audience pour évaluer ce qui se passait » (CC# 6). Il pourrait également s'agir de développer les structures existantes telles que les services d'aide aux victimes. La suggestion la plus fréquente, cependant, est de consacrer davantage de ressources à « une formation appropriée, et plus de formation » pour le personnel judiciaire existant, qui comprendrait une sensibilisation et une sensibilité accrues aux expériences et aux besoins uniques des personnes 2ELGBTQI+.

Enfin, une personne a indiqué que le système de justice pénale ne répondait pas à ses besoins, étant donné l'accent mis sur les réponses punitives et l'absence apparente de programmes de traitement une fois les délinquants incarcérés. Elle préférerait une approche plus réparatrice : « Je veux savoir que cette personne est désolée pour ce qu'elle a fait. Je veux recevoir ces excuses. Et je veux savoir

que cela ne se reproduira plus jamais. Notre système de justice peut-il faire cela pour moi? Probablement pas » (CC# 2).

Réflexions conclusives

Les personnes interrogées à cette étude ont été francs et souvent brutaux dans l'évaluation de leurs expériences en matière de questions juridiques, quel que soit le domaine du droit ou de la justice avec lequel ils sont impliqués. Quelques personnes ont fait des commentaires positifs sur leur implication, généralement dans des contextes où elles avaient le sentiment d'avoir été « entendues », que leurs efforts pour résoudre leurs problèmes aient été couronnés de succès ou non. Leurs avocats ou les magistrats auxquels elles ont eu affaire ont fait preuve d'empathie et de compréhension face à la complexité de leurs problèmes. Cependant, les difficultés rencontrées par les personnes interrogées à plusieurs endroits du système sont beaucoup plus fréquentes. Dans une certaine mesure, certaines des difficultés rencontrées par les personnes interrogées 2ELGBTQI+ sont communes, quelle que soit l'identité des parties concernées. L'accessibilité, par exemple, est un défi communément reconnu. Elle se traduit par des coûts élevés et de longs délais, ainsi que par une sensibilisation limitée du public aux procédures et aux aides juridiques (Jenkins 2017). Cependant, même ces problèmes sont exacerbés lorsque les personnes 2ELGBTQI+ interagissent avec le système de justice.

De nombreux membres de la communauté 2ELGBTQI+ sont économiquement marginalisés, en partie à cause des types de discrimination sur le lieu de travail mentionnés dans ce rapport. Nombre de nos personnes interrogées perçoivent le système juridique comme impénétrable. Ils ne peuvent y accéder parce qu'ils n'en ont pas les moyens et que les délais sont trop longs. Ce sentiment est renforcé par l'impression commune d'être « invisibles » en tant que personnes 2ELGBTQI+. Le manque apparent d'aisance et de familiarité du système de justice avec les identités des personnes 2ELGBTQI+ et la spécificité des expériences des personnes 2ELGBTQI+ constituent un obstacle à la mise en place de services et de soutiens efficaces au sein du système. Là encore, les difficultés sont aggravées par le croisement des identités des personnes interrogées. Souvent, ce n'est pas seulement leur sexualité, mais aussi leurs autres identités - leur race ou leur ethnicité ou leur handicap ou leur identité de genre - qui ont joué un rôle dans le problème juridique auquel ils ont fait face et dans les difficultés qu'ils ont rencontrées pour le résoudre.

Notamment, de nombreuses personnes interrogées ont exprimé leur malaise, voire leur méfiance, à l'égard du système de justice pénale. Ils ont souvent eu l'impression que le système de justice ne prenait pas au sérieux leurs expériences de violence - de la part d'étrangers ou de partenaires intimes - et qu'il niait ou banalisait la situation des victimes. Pour beaucoup, leur expérience passée les a rendus réticents à s'engager dans le processus de justice pénale, de peur d'être rejetés ou, pire, d'être la cible de préjugés et d'hostilité de la part de la police.

En bref, le message qui ressort des entretiens est que le système est « défaillant ». Le manque de soutien, les difficultés d'accès et la perception qu'ont les personnes interrogées que le système n'est pas sensible à la façon dont la sexualité façonne les expériences des communautés 2ELGBTQI+ leur ont donné le sentiment d'être exclus et de ne pas pouvoir faire valoir leurs causes pour obtenir justice. Cependant, les personnes interrogées ont également fait part de leurs réflexions sur la manière de surmonter ces limitations, en grande partie grâce à l'éducation et à la sensibilisation du public et des

praticiens, mais aussi grâce à l'élargissement des soutiens et des services à tous les niveaux de participation.

Bibliographie

Ard, K. L. & Makadon, H.J. (2011). Addressing intimate partner violence in lesbian, gay, bisexual, and transgender patients. *Journal of General Internal Medicine*, 26(8), 930-33.

Aulivola, M. (2004). Outing domestic violence: Affording appropriate protections to gay and lesbian victims. *Family Court Law Review*, 42, 162-177.

Bauermeister, J. A., Meanley, S., Hickok, A., Pingel, E., Van Hemert, W., & Loveluck, J. (2013). Sexuality-related work discrimination and its association with the health of sexual minority emerging and young adult men in the Detroit metro area. *Sexuality Research and Social Policy, 11*(1), 1-10.

Baumle, A. K. (2018a). Legal counseling and the marriage decision: The impact of same-sex marriage on family law practice. *Family Relations,* 67, 192-206.

Baumle, A. K. (2018b). LGBT family lawyers and same-sex marriage recognition: How legal change shapes professional identity and practice. *Journal of Homosexuality, 65*(14), 2053-2057.

Biblarz, T. et Savci, E. (2010). Lesbian, gay, bisexual, and transgender families. *Journal of Marriage and Family*, 72, 480-497.

Bell, J. G., & Perry, B. (2015). Outside looking in: The community impacts of anti-lesbian, gay, and bisexual hate crime. *Journal of Homosexuality, 62*(1), 98-120.

Bosley, R., & Asbridge, C. (2012). Ensuring the safety of LGBT youths in the juvenile justice system. *Corrections Today, 74*(4), 100.

Broussard, K. A., et Warner, R. H. (2018). Gender nonconformity is perceived differently for cisgender and transgender targets. *Sex Roles,* 80, 409-428.

Brown, J. A., & Jenness, V. (2020). LGBT people in prison: Management strategies, human rights violations, and political mobilization. *Criminology and Criminal Justice,* 1–25.

Calton, J. M., Bennett Cattaneo, L., & Gebhard, K. T. (2015). Barriers to help seeking for lesbian, gay, bisexual, transgender, and queer survivors of intimate partner violence. *Trauma, Violence, and Abuse*. http://www.doi.org/10.1177/1524838015585318.

Chase, B. (1994). Consumer loyalty fierce among gays. *De Moines Business Record, 90*(32), 1-9.

Clair, J., Beatty, J., & Maclean, T. (2005). Out of sight but not out of mind: Managing invisible social identities in the workplace. *Academy of Management Review*, 30, 78-95.

Cohn, D. (2013). *Supreme court's ruling on same-sex marriage will likely impact immigration, too.* Pew Research Center. https://www.pewresearch.org/fact-tank/2013/06/26/supreme-courts-ruling-on-same-sex-marriage-will-likely-impact-immigration-too/

Colvin, R. (2014). Policing the lesbian and gay community: The perceptions of lesbian and gay police officers. In Peterson, D., & Panfil, V. R. (Eds.), *Handbook of LGBT Communities, Crime, and Justice* (pp. 183–205). Springer.

Crawford, A. (2009). Criminalizing sociability through anti-social behaviour legislation: Dispersal powers, young people and the police. *Youth Justice, 9*(1), 5–26.

Cukier, W. & Daniel, L. (2015). *The 360 Project: Addressing racism in Toronto. Addressing the discrimination experienced by Somali Canadians. Radicialized LGBTQ homeless youth in Toronto.* Toronto, ON.

Dessel, A. B., Goodman, K. D., & Woodford, M. R. (2017). LGBT discrimination on campus and heterosexual bystanders: Understanding interventions to intervene. *Journal of Diversity in Higher Education, 10*(2), 101–116.

Dwyer, A. (2011). 'It's not like we're going to jump them': How transgressing heteronormativity shapes police interactions with LGBT young people. *Youth Justice, 11*(3), 203–220.

Fershee, K. H. (2014). The prima facie parent: Implementing a simple, fair, and efficient standing test in courts considering custody disputes by unmarried gay or lesbian parents. *Family Law Quarterly, 48*(3), 435–469.

Gartrell, N., & Bos, H. (2010). U.S. national longitudinal lesbian family study: Psychological adjustment of 17-year-old adolescents. *Pediatrics*, 126, 28–36.

Goldberg, A. E. (2010). *Lesbian and gay parents and their children: Research on the family life cycle*. American Psychological Association.

Golombok, S., Mellish, L., Jennings, S., Casey, P., Tasker, F., & Lamb, M. E. (2013). Adoptive gay father families: Parent-child relationships and children's psychological adjustment. *Child Development, 85*(2), 456–468.

Green, A. I. (2010). Queer unions: Same-sex spouses marrying tradition and innovation. *Canadian Journal of Sociology, 35*(3), 399–436.

Hall, S. & Sajnani, R. (2015). *Mental health challenges for LGBT asylum seekers in Canada.* The Ontario Council of Agencies Serving Immigrants and Rainbow Health Ontario. https://www.rainbowhealthontario.ca/wp-content/uploads/2015/01/Envisioning-Mental-Health-Sheet.pdf

Haney-Caron, E., & Heilbrun, K. (2014). Lesbian and gay parents and determination of child custody: The changing legal landscape and implications for policy and practice. *Psychology of Sexual Orientation and Gender Diversity, 1*(1), 19–29.

Hatzenbuehler, M. L. (2010). The impact of institutional discrimination on psychiatric disorders in lesbian, gay, and bisexual populations: A prospective study. *American Journal of Public Health*, *100*(3), 452–459.

Herek, G. M., Cogan, J. C., & Gillis, J. R. (2002). Victim experiences in hate crimes based on sexual orientation. *Journal of Social Issues, 58*(2), 319–339.

Hoy, A. (2018). Invisibility, illegibility, and stigma: The citizenship experiences of divorced gays and lesbians. *Journal of Divorce & Remarriage, 59*(2), 69–91.

HRC. (2020, April 15). *State maps of laws & policies.* HRC. https://www.hrc.org/resources/state-maps

Hur, H. (2020). The role of inclusive work environment practices in promoting LGBT employee job satisfaction and commitment. *Public Money & Management, 40*(6), 426–436.

Jenkins, M. (2017). *Access to justice: The great gap in Canada's justice system*. Edmonton: Edmonton Social Planning Council.

Jenness, V. (2010). From policy to prisoners to people: A "soft mixed methods" approach to studying transgender prisoners. *Journal of Contemporary Ethnography, 39*(5), 517–553

Jenness, V. (2014). Pesticides, prisoners, and policy: Complexity and praxis in research on transgender prisoners and beyond. *Sociological Perspectives*, *57*(1), 6–26.

Johnston, T. R., & Meyer, H. (2017). LGBT-specific housing in the USA. *Housing, Care and Support, 20*(3), 121–127.

Kohn, S. (2001). Greasing the wheel: How the criminal justice system hurts gay, lesbian, bisexual and transgendered people and why hate crime laws won't save them. *Review of Law & Social Change, 27*(2), 257–280.

Leinen, S. (1993). *Gay cops.* Rutgers University Press.

Lewis, R. (2010). Lesbians under surveillance: Same-sex immigration reform, gay rights, and the problem of queer liberalism. *Social Justice, 37*(1), 90–106.

Lloren, A., & Parini, L. (2017). How LGBT-supportive workplace policies shape the experience of lesbian, gay men, and bisexual employees. *Sexuality Research and Social Policy,* 14, 289–299.

Lyon, K. A., & Frohard-Dourlent, H. (2015). "Let's talk about the institution" : Same-sex common-law partners negotiating marriage equality and relationship legitimacy. *Canadian Sociological Association/La Societe Canadienne de sociologie, 52*(4), 402–428.

Maschi, T., Rees, J., & Klein, E. (2016). "Coming out" of prison: An exploratory study of LGBT elders in the criminal justice system. *Journal of Homosexuality, 63*(9), 1277–1259.

McIntyre, D. (1994). Gay parents and child custody: A struggle under the legal system. *Mediation Quarterly, 12*(2), 135–149.

Meyer, I. H. (1995). Minority stress and mental health in gay men. *Journal of Health and Social Behavior*, *36*(1), 38–56.

Myers, K., Forest, K., & Miller, S. (2004). Officer friendly and the tough cop: Gays and lesbians navigate homophobia and policing. *Journal of Homosexuality*, *47*(1), 17–37.

Nadal, K. L., Quintanilla, A., Goswick, A., & Striken, J. (2015). Lesbian, gay, bisexual, and queer people's perceptions of the criminal justice system: Implications for social services. *Journal of Gay & Lesbian Social Services, 27*(4), 457–481.

Ng, E. S. W., Schweitzer, L., & Lyons, S. T. (2012). Anticipated discrimination and a career choice in nonprofit: A study of early career lesbian, gay, bisexual, transgendered (LGBT) job seekers. *Review of Public Personnel Administration, 32*(4), 332–352.

Ng, E. S., & Rumens, N. (2017). Diversity and inclusion for LGBT workers: Current issues and new horizons for research. *Canadian Journal of Administrative Sciences,* 34, 109–120.

Noga-Styron, K. E., Reasons, C. E., & Peacock, D. (2012). The last acceptable prejudice: An overview of LGBT social and criminal injustice issues within the USA. *Contemporary Justice Review, 15*(4), 269–398.

Oakenfull, G. W. (2013). What matters: Factors influencing gay consumers' evaluations of "gay-friendly" corporate activities. *Journal of Public Policy & Marketing,* 32, 79–89.

Pennington, J., & Knight, T. (2011). Through the lens of hetero-normative assumptions: Re-thinking attitudes towards gay parenting. *Culture, Health & Sexuality, 13*(1), 59–72.

Perry, B. (2001). *In the name of hate: Understanding hate crimes.* Routledge.

Perry, B. (2011). Identity and hate crime on Canadian campuses. *Race and Justice, 1*(4), 321–340.

Piwowarczyk, L., Fernandez, P., & Sharma, A. (2016). Seeking asylum: Challenges faced by the LGB community. *Journal of Immigrant & Minority Health,* 19, 723–732.

Riggle, E. D. B., Rostosky, S. S., Prather, R. A., & Hamrin, R. (2005). The execution of legal documents by sexual minority individuals. *Psychology, Public Policy, and Law*, *11*(1), 138–163.

Ro, H. & Olsen, E. D. (2014). The effects of social justice and stigma-consciousness on gay customers' service recovery evaluation. *Journal of Business Research,* 67, 1162–1169.

Ro, H. & Olsen, E. D. (2020). Gay and lesbian customers' perceived discrimination and identity management. *International Journal of Hospitality Management,* 84, 1–9.

Rose, H. A. (2011). Canada's same-sex marriage law: Exception to or exemplar of Canada's family policy? *Journal of Child and Family Studies,* 21, 88–94.

Rosenbaum, M. S., Russell, E. M., & Russell-Bennet, R. (2017). "I'll wait for him": Understanding when female shoppers prefer working with gay male sales associates. *Journal of Retailing and Consumer Services,* 36, 172–179.

Ross, L. E., Epstein, R., Anderson, S., & Eady, A. (2009). Policy, practice and personal narratives: Experiences of LGBTQ people with adoption in Ontario, Canada. *Adoption Quarterly,* 12, 272–293. https://www.doi.org/10.1080/10926750903313302

Ross, L. E., Ross, M. F., Daley, A., Steele, L. S., & Williams, C. C. (2018). In spite of the system: A qualitatively-driven mixed methods analysis of the mental health services experiences of LGBTQ people living in poverty in Ontario, Canada. *PLOS One, 13*(8), 1–23.

Rudd, N. A. (1996). Appearance and self-presentation research in gay consumer cultures: Issues and impact. *Journal of Homosexuality*, *31*(1/2), 109–134.

Russell, G. M., & Richards, J. (2003). Stressor and resilience factors for lesbians, gay men, and bisexuals confronting antigay politics. *American Journal of Community Psychology*, *31*(3–4), 313–28.

Sadler, J. (2008). Implementing the youth "anti-social behaviour" agenda: Policing the Ashton Estate. *Youth Justice*, *8*(1), 57–73.

Sexton, L., & James, V. (2016). "We're like community": Collective identity and collective efficacy among transgender women in prisons for me. *Punishment & Society, 18*(5), 544-577.

Smith, B. (2002). Homophobia and the halls of justice. *American University Journal of Gender, Social Policy & the Law*, *II*, 101–115.

Snapp, S. D., Watson, R. J., Russell, S. T., Diaz, R. M., & Ryan, C. (2015). Social support networks for LGBT young adults: Low cost strategies for positive adjustment. *Family Relations,* 64, 420–430.

Stotzer, R. (2014). Bias crimes based on sexual orientation and gender identity: Global prevalence, impacts, and causes. In Peterson, D., & Panfil, V. R. (Eds.), *Handbook of LGBT Communities, Crime, and Justice* (pp. 45–64). Springer.

Sullivan, K. M. (2014a). Acceptance in the domestic environment: The experience of senior housing for lesbian, gay, bisexual, and transgender seniors. *Journal of Gerontological Social Work, 57*(2–4), 235–250.

Sullvian, K. M. (2014b). Acceptance is key in affinity housing for LGBT elders. *Aging Today, 35*(3), 8–10.

Tilcsik, A., Anteby, M., Knight, C.R., 2015. Concealable stigma and occupational segregation: Toward a theory of gay and lesbian occupations. *Administrative Science Quarterly, 60*(3), 446–481.

Topel, K. D. (2017). "So, what should I ask him to prove that he's gay?": How sincerity, and not stereotype, should dictate the outcome of an LGB asylum claim in the United States. *Iowa Law Review,* 102, 2357–2384.

Weeks, J. (1985). *Sexuality and its discontents: Meanings, myths, and modern sexuality.* Routledge.

Woods, J. B. (2014). "Queering criminology": Overview of the state in the field. In Peterson, D., & Panfil, V. R. (Eds.), *Handbook of LGBT Communities, Crime, and Justice* (pp. 15–41). Springer.

Annexe 1 : Données démographiques des personnes interrogées

Démographie	Centre du Canada	Est du Canada
Langue la plus parlée		
Anglais	22	15
Français	1	0
Bilingue	2	1
Sexe assigné à la naissance		
Femme	10	9
Homme	15	7
Genre		
Non binaire	3	2
Trans	3	0
Fluidité du genre	0	1
Bispirituel	1	1
Femme	6	6
Homme	11	6
Orientation sexuelle :		
Personne queer	4	2
Homosexuel	1	0
Personne gaie	8	2
Lesbienne	4	6
Personne bisexuelle	2	3
Pansexuel	2	2
Revenu		
<20 000 $	11	4
Entre 20 001 $ et 40 000 $	7	4
Entre 40 001 $ et 65 000 $	2	4
>65 000 $	5	3
Situation de l'emploi		
Sans emploi	4	4
Études	1	0
Travail autonome	4	2
Travail sous contrat	1	2

À la retraite	1	1
À temps plein	8	4
À temps partiel	1	1
Niveau d'études le plus élevé		
Secondaire	4	6
Diplôme/diplôme d'associé	11	0
Quelques années d'université		1
Baccalauréat	10	5
Diplôme d'études supérieures	2	2
Autochtones/Métis		
Oui	8	1
Non	17	15
Identification culturelle		
Blanc ou blanche/Européen(ne)	5	11
Terre-Neuvien(ne)		2
Personne originaire du Moyen-Orient	1	0
Personne latine	1	0
Race/ethnie mixte	7	0
Asiatique	0	1
Canadien(ne) français(e)	0	1
Handicap		
Non	10	3
Oui - handicap physique	9	4
Oui - maladie mentale	7	12
Oui - handicap cognitif	10	1

Remarque – Certaines personnes n'ont pas répondu à toutes les questions ou pouvaient choisir plus d'une réponse. Les totaux peuvent ne pas atteindre 25 personnes pour le Centre du Canada, ni 17 pour l'Est du Canada.